



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0794

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Compte administratif 2008 - Tous budgets

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Michel Auroy

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagonne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009

Délibération n° 2009-0794

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Compte administratif 2008 - Tous budgets**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications éventuelles d'affectations ou crédits supplémentaires mis en œuvre par décisions modificatives délibérées dans les mêmes formes que le budget primitif. Le compte administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante. Le projet de délibération présenté propose au Conseil l'approbation du compte administratif pour l'exercice 2008.

La Communauté urbaine dispose de cinq budgets, le budget principal et les budgets annexes de l'assainissement, des eaux, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant communautaire. Le budget principal, celui des opérations d'urbanisme en régie directe et celui du restaurant communautaire relèvent de la nomenclature comptable M14, ceux de l'assainissement et des eaux relevant eux de la nomenclature M49.

La création des budgets annexes correspond à des obligations législatives.

Ainsi, les budgets annexes de l'assainissement et des eaux sont issus de la première catégorie, car ils concernent la gestion de services publics à caractère industriel et commercial entièrement financés par les usagers.

Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été créé pour tenir la comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par la Communauté urbaine et assujetties à la TVA. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Les dépenses ne concernent que les achats ou les travaux d'aménagement. Elles ne comprennent ni les charges de personnel, ni les charges financières. Toutes les charges de structure sont portées par le budget principal, dont le budget annexe n'est qu'un démembrement, l'équilibre s'appréciant globalement.

Pour le restaurant communautaire, l'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, a imposé la création d'un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité : frais de production, frais de personnel, de maintenance et d'entretien des locaux de même que les recettes issues de la vente des repas. Comme pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, la TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Après la présentation synthétique des résultats pour chacun de ces budgets, les résultats 2008 seront abordés tous budgets confondus, en mouvements réels, c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement ou décaissement effectifs de fonds de la part du trésorier principal, et, en comptes consolidés, après neutralisation notamment des mouvements inter budgétaires.

I° - Les résultats synthétiques du compte administratif 2008 par budget

I - 1° - Le budget principal

Les recettes totales de 2008 ont atteint 1 628,898 M€ pour une prévision finale de 1 772,345 M€, soit un taux de réalisation de 91,91 %. Le montant du budget primitif était à l'origine de 1 651,448 M€, soit un taux de réalisation de 98,63 %.

Les dépenses totales de 2008 ont atteint 1 484,513 M€ pour un crédit autorisé de 1 688,627 M€, soit un taux de réalisation global de 87,91 %. Le montant du budget primitif était à l'origine de 1 651,448 M€, soit un taux de réalisation de 89,89 %.

Le résultat de l'exercice (recettes réalisées-dépenses réalisées) s'élève à 144,386 M€. Il était de 126,116 M€ en 2007.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au déficit d'investissement (140,822 M€), l'exercice 2008 s'achève avec un excédent global de 41,611 M€. L'excédent global représente, en 2008, 2,80 % des dépenses réalisées.

A la fin de l'année 2008, les restes à réaliser, c'est-à-dire les crédits qui ont fait l'objet d'un engagement comptable sans avoir fait l'objet d'émission de titres de recettes ou de mandats de dépenses à la clôture, se sont élevés à :

- 39,087 M€ en dépenses de fonctionnement,
- 0,932 M€ en recettes de fonctionnement.

Le solde disponible à la clôture de l'exercice 2008 s'élève à 3 456 358,05 € et fait l'objet d'une proposition d'affectation au budget supplémentaire présenté par délibération séparée.

En 2008, 92,153 M€ d'emprunts à long terme ont été réalisés pour financer les projets d'investissement (107,017 M€ en 2007).

Si l'on enlève les mouvements d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement atteignent 1 119,145 M€ et les dépenses réelles 897,687 M€. L'autofinancement brut ressort à 221,458 M€ (216,750 M€ en 2007) et l'épargne nette, après remboursement du capital de la dette à hauteur de 89,414 M€, se calcule à 132,044 M€ en partie affectés au financement des investissements.

Le tableau n° 1 ci-dessous présente la synthèse du compte administratif 2008 du budget principal.

Compte administratif 2008 - budget principal - synthèse - tableau n° 1

Libellé	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	579 053 342,00	1 072 394 339,00	1 651 447 681,00
total des prévisions à la clôture	697 126 596,14	1 075 218 049,66	1 772 344 645,80
taux d'évolution	20,39 %	0,26 %	7,32 %
total réalisé	509 072 345,57	1 119 826 345,51	1 628 898 691,08
taux de réalisation	73,02 %	104,15 %	91,91 %

dépenses totales			
montant voté au budget primitif	579 053 342,00	1 072 394 339,00	1 651 447 681,00
total des prévisions à la clôture	575 360 781,97	1 113 266 319,07	1 688 627 101,04
taux d'évolution	- 0,64 %	3,81 %	2,25 %
total réalisé	508 457 304,56	976 055 658,83	1 484 512 963,39
taux de réalisation	88,37 %	87,67 %	87,91 %
résultat de l'exercice	615 041,01	143 770 686,68	144 385 727,69
résultat antérieur reporté	- 140 822 319,36	178 870 588,77	38 048 269,41
affectation du résultat à l'investissement		- 140 822 319,36	- 140 822 319,36
résultat de clôture	- 140 207 278,35	181 818 956,09	41 611 677,74
reports dépenses	0,00	39 087 594,29	39 087 594,29
reports recettes	0,00	932 274,60	932 274,60
résultat disponible	- 140 207 278,35	143 663 636,40	3 456 358,05

I - 2° - Le budget annexe de l'assainissement

La collecte des eaux usées est assurée par 2 700 kilomètres de canalisations dont 600 visitables, 70 stations de relèvement, dont 30 pour le relèvement d'eaux pluviales. Les huit stations d'épuration sont capables de traiter jusqu'à 180 millions de mètres cubes d'eaux usées par an. La pollution éliminée est concentrée sous forme de boues qui sont incinérées.

Les paiements en 2008 ont concerné la rénovation des stations d'épuration de Jonage et de la Feysine.

Le compte administratif 2008 du budget annexe de l'assainissement est arrêté à la somme de 162,896 M€ en recettes et 143,867 M€ en dépenses.

Le résultat de l'exercice est donc excédentaire de 19,029 M€. Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement (20,823 M€), le résultat de clôture affiche un solde positif de 2,075 M€. Après les reports de 1,011 M€ en recettes et de 2,937 M€ en dépenses, le disponible global s'élève à 0,149 M€ et fait l'objet d'une proposition d'affectation au budget supplémentaire présenté par délibération séparée.

En 2008, les emprunts à long terme ont été réalisés à hauteur de 19 M€ pour financer les équipements (12,913 M€ en 2007).

Sans les mouvements pour ordre, les recettes réelles d'exploitation atteignent 89,827 M€ et les dépenses réelles 61,272 M€, faisant ainsi ressortir l'autofinancement brut à hauteur de 28,555 M€ (29,840 M€ en 2007). Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 13,400 M€ (12,590 M€ en 2007), l'épargne nette s'élève à 15,155 M€ (17,250 M€ en 2007).

Compte administratif 2008 - budget annexe de l'assainissement - synthèse - tableau n° 2

Libellé	Investissement (en €)	Exploitation (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	95 882 390,00	99 573 776,00	195 456 166,00
total des prévisions à la clôture	121 151 809,36	98 723 776,00	219 875 585,36
taux d'évolution	26,35 %	- 0,85 %	12,49 %
total réalisé	69 242 204,50	93 654 039,62	162 896 244,12
taux de réalisation	57,15 %	94,86 %	74,09 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	95 882 390,00	99 573 776,00	195 456 166,00
total des prévisions à la clôture	100 328 726,12	102 593 507,09	202 922 233,21
taux d'évolution	4,64 %	3,03 %	3,82 %
total réalisé	71 388 549,93	72 478 809,47	143 867 359,40
taux de réalisation	71,15 %	70,65 %	70,90 %
résultat de l'exercice	-2 146 345,43	21 175 230,15	19 028 884,72
résultat antérieur reporté	- 20 823 083,24	24 692 814,33	3 869 731,09
affectation du résultat à l'investissement		- 20 823 083,24	- 20 823 083,24
résultat de clôture	- 22 969 428,67	25 044 961,24	2 075 532,57
reports dépenses	0,00	2 937 292,15	2 937 292,15
reports recettes	0,00	1 011 000,00	1 011 000,00
résultat disponible	- 22 969 428,67	23 118 669,09	149 240,42

I - 3° - Le budget annexe des eaux

Le service des eaux est affermé. Ce budget comptabilise essentiellement, en section d'exploitation, les flux financiers entre la Communauté urbaine et les fermiers, et en investissement les travaux consacrés à la sécurité de la ressource, à la réhabilitation et à l'extension du réseau. Les montants sont inscrits en valeur toutes taxes comprises. La TVA est due et récupérée auprès des services fiscaux par les fermiers.

Le compte administratif 2008 du budget annexe des eaux est arrêté à la somme de 50,755 M€ en recettes et 40,548 M€ en dépenses.

Le résultat de l'exercice est donc excédentaire de 10,206 M€. Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement (8,237 M€), le résultat de clôture affiche un solde positif de 2,166 M€. Après les reports de 0,130 M€ en recettes et de 0,772 M€ en dépenses, le disponible global s'élève à 1,524 M€ et fait l'objet d'une proposition d'affectation au budget supplémentaire présenté par délibération séparée.

En 2008, les emprunts à long terme ont été réalisés à hauteur de 10,101 M€ pour financer les équipements (11,389 M€ en 2007).

Après retrait des mouvements d'ordre, les recettes réelles d'exploitation atteignent 17,516 M€ et les dépenses réelles 6,162 M€, faisant ainsi ressortir l'autofinancement brut à hauteur de 11,354 M€ (13,486 M€ en 2007). Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 7,893 M€ (10,172 M€ en 2007), l'épargne nette s'élève à 3,461 M€ (3,314 M€ en 2007).

Compte administratif 2008 - budget annexe des eaux - synthèse - tableau n° 3

Libellé	Investissement (en €)	Exploitation (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	36 050 681,00	18 910 594,00	54 961 275,00
total des prévisions à la clôture	44 238 481,23	19 028 046,20	63 266 527,43
taux d'évolution	22,71 %	0,62 %	15,11 %
total réalisé	31 710 840,25	19 044 579,70	50 755 419,95
taux de réalisation	71,68 %	100,09 %	80,22 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	36 050 681,00	18 910 594,00	54 961 275,00
total des prévisions à la clôture	36 001 562,79	19 224 549,98	55 226 112,77
taux d'évolution	- 0,14 %	1,66 %	0,48 %
total réalisé	27 742 205,05	12 806 700,67	40 548 905,72
taux de réalisation	77,06 %	66,62 %	73,42 %
résultat de l'exercice	3 968 635,20	6 237 879,03	10 206 514,23
résultat antérieur reporté	- 8 236 918,44	8 433 422,22	196 503,78
affectation du résultat à l'investissement		- 8 236 918,44	- 8 236 918,44
résultat de clôture	- 4 268 283,24	6 434 382,81	2 166 099,57
reports dépenses	0,00	772 379,63	772 379,63
reports recettes	0,00	130 176,20	130 176,20
résultat disponible	- 4 268 283,24	5 792 179,38	1 523 896,14

I - 4° - Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Cinq opérations d'urbanisme exécutées en régie directe par la Communauté urbaine ont fait l'objet de réalisations en 2008. Les programmes des équipements publics réalisés dans ces opérations sont destinés à aménager des terrains à vocation principale d'habitation ou/et d'activités économiques, terrains faisant ensuite l'objet d'une commercialisation. Les dépenses sont comptabilisées en comptes de charges (classe 6) et les recettes des ventes ou des participations reçues de nos partenaires en comptes de produits (classe 7 : 70 - 74).

La valeur des biens stockés est reprise en section d'investissement au compte de la classe 3 (comptes de stock et en-cours), par des écritures pour ordre.

Les valeurs significatives sont donc contenues dans la section de fonctionnement où sont enregistrées, en mouvements réels, les dépenses d'aménagement, les produits des cessions et les participations des partenaires.

Les principales réalisations en 2008 concernent :

- la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7° avec :

- la réalisation des travaux de réseaux, voiries et trottoirs définitifs, la mise en place de mobilier urbain et d'éclairage, la plantation d'arbres et de bandes plantées sur les rue Jonas Salk, Riboulet , Carraz et Curien,
- la finalisation du dossier de consultation des entrepreneurs (DCE) et le lancement des consultations des entreprises relatives à l'aménagement du Square de Barcelone,
- le lancement des consultations des entreprises, la réalisation de travaux préparatoires (démolition de dalles, sondages, etc.) avec notamment la prise en compte de la base de canoë pour le parc des berges,
- l'encaissement du prix de vente atermoyé du lot n° 4 par la société Géode/SA,

- la ZAC de la Saulaie à Oullins avec :

- l'encaissement du solde de la vente foncière à la société Altis (cession du dernier terrain aménagé en vue de la réalisation d'un immeuble tertiaire de 5 224 mètres carrés de surface hors ouvre nette,
- la réalisation des travaux d'accompagnement et de finition des espaces publics,

- la ZAC du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or avec :

- la réalisation de quelques travaux de branchements, par anticipation aux travaux d'aménagement d'espaces publics à réaliser en 2009 et 2010 pour lesquels la programmation est subordonnée à l'avancement de la commercialisation des promoteurs,
- la réalisation de quelques études de géomètres et maîtrise d'oeuvre complémentaires,

- la ZAC de Parilly à Vénissieux avec :

- la réalisation de quelques études techniques au droit du lot A afin d'en assurer la commercialisation à l'Opac courant 2009.

Le compte administratif 2008 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est arrêté à la somme de 7,278 M€ en recettes et 7,272 M€ en dépenses. Le résultat de l'exercice présente un solde positif de 0,006 M€. Compte tenu des résultats reportés, le résultat de clôture affiche un solde positif de 0,426 M€. Après les reports de 0,070 M€ en recettes, le résultat intermédiaire parvient à 0,496 M€. Si l'on déduit ce résultat positif d'investissement, non transférable en section de fonctionnement, le résultat disponible de fonctionnement est égal à 0.

Compte administratif 2008 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse - tableau n° 4

Libellé	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	2 900 000,00	3 700 000,00	6 600 000,00
total des prévisions à la clôture	6 105 859,00	6 745 611,04	12 851 470,04
taux d'évolution	110,55 %	82,31 %	94,72 %
total réalisé	3 596 175,50	3 682 240,36	7 278 415,86
taux de réalisation	58,90 %	54,59 %	56,63 %

dépenses totales			
montant voté au budget primitif	2 900 000,00	3 700 000,00	6 600 000,00
total des prévisions à la clôture	6 602 527,15	6 669 060,95	13 271 588,10
taux d'évolution	127,67 %	80,24 %	101,08 %
total réalisé	3 596 175,50	3 675 690,27	7 271 865,77
taux de réalisation	54,47 %	55,12 %	54,79 %
résultat de l'exercice	0,00	6 550,09	6 550,09
résultat antérieur reporté	496 668,15	-76 550,09	420 118,06
affectation du résultat à l'investissement			0,00
résultat de clôture	496 668 15	-70 000,00	426 668,15
reports dépenses			0,00
reports recettes		70 000,00	70 000,00
résultat disponible :	496 668,15	0,00	496 668,15
solde positif investissement non transférable en fonctionnement			

I - 5° - Le budget annexe du restaurant communautaire

Le restaurant communautaire assurait jusqu'en juin 2008 deux prestations en régie directe :

- le self-service dit restaurant administratif, réservé aux agents communautaires mais également aux tiers, sous certaines conditions définies par la délibération n° 2001-0335 en date du 5 novembre 2001. Cette activité est soumise au taux réduit de 5,50 %, selon le décret n° 2001-237 du 20 mars 2001,

- le restaurant dit officiel propose une restauration comparable à celle du secteur concurrentiel, soumise au taux de 19,60 % et est également responsable de la tenue du bar du Conseil.

A - Le restaurant administratif

En 2008, ce sont 169 173 repas qui ont été servis au self, soit 679 repas en moyenne par jour (contre 676 repas l'an dernier). 1 655 repas ont été offerts aux agents communautaires à l'occasion de formations effectuées à l'hôtel de Communauté, soit 240 de moins que pour l'exercice 2007.

Le restaurant administratif n'est pas seulement ouvert aux agents communautaires. La Communauté urbaine a signé des conventions avec l'Agence d'urbanisme et la Compagnie générale des eaux (CGE) pour permettre à leur personnel de continuer à venir déjeuner au self en profitant de la TVA à 5,5 % : 9 452 repas ont été servis à ce titre (9 155 en 2007).

Les agents mis à dispositions du SDIS, de l'Agence d'urbanisme, de la CGE ou d'autres organismes bénéficient aussi de la TVA à 5,5 % comme le personnel statutaire. Cette population représente 1 799 repas pour l'année 2008, nombre équivalent à 2007. Il en est de même pour les emplois d'insertion, les stagiaires écoles : qui représentent 5 272 repas en 2008, soit 290 repas de plus qu'en 2007.

En revanche, un taux de TVA à 19,60 % doit être appliqué pour les intervenants extérieurs "autorisés" par les services de la Communauté urbaine et les prestataires. Ce taux peut apparaître dissuasif, mais le rapport qualité-prix et le gain de temps occasionné restent dans ce cas très compétitifs. 1 780 repas ont été servis à ce titre en 2008.

Le prix moyen d'un repas servi au self est de 3,77 € en 2008 (3,59 € en 2007), soit 5 % d'augmentation après une stabilité pendant les trois années précédentes.

La restructuration du restaurant communautaire a fait l'objet de différentes propositions d'organisation techniques en lien avec le maître d'œuvre. Les choix définitifs sont en cours et les travaux devraient démarrer d'ici la fin de l'année 2009.

B - Le restaurant officiel

La réorganisation du restaurant administratif et les difficultés rencontrées en terme de personnel, notamment avec des arrêts maladie de longue durée, ont conduit à arrêter cette prestation en régie directe par le restaurant communautaire à la fin du mois de juin 2008.

1 050 convives ont été reçus au restaurant officiel pendant la période d'activité.

Les principales dépenses du budget annexe du restaurant communautaire en 2008 concernent les charges de personnel, avec 35 agents en 2008, pour 1,274 M€, (1,325 M€ en 2007) et les charges à caractère générale, correspondant principalement à l'achat des denrées alimentaires, pour 0,607 M€ (0,686 M€ en 2007).

Les principales recettes sont la vente des repas aux convives pour 0,630 M€ (0,636 M€ en 2007) et la participation du budget principal à l'équilibre du budget pour 1,380 M€ (1,414 M€ en 2007).

Le compte administratif 2008 du budget annexe du restaurant communautaire, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 2,035 M€ en dépenses et à 2,076 M€ en recettes.

Le résultat excédentaire de 0,041 M€, porté à 0,069 M€, compte tenu de résultats antérieurs reportés, permet, avec un report de dépenses d'un même montant, le financement de la totalité des dépenses engagées et non réalisées en 2008.

De fait, le compte administratif s'équilibre sans disponible affectable en 2009.

Compte administratif 2008 - budget annexe du restaurant communautaire - synthèse - tableau n° 5

Libellé	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	255 688,00	2 243 945,00	2 499 633,00
total des prévisions à la clôture	255 688,00	2 301 058,51	2 556 746,51
taux d'évolution	0,00 %	2,55 %	2,28 %
total réalisé	43 650,13	2 032 511,23	2 076 161,36
taux de réalisation	17,07 %	88,33 %	81,20 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	255 688,00	2 243 945,00	2 499 633,00
total des prévisions à la clôture	255 688,00	2 329 085,91	2 584 773,91
taux d'évolution	0,00 %	3,79 %	3,41 %
total réalisé	43 650,13	1 991 317,73	2 034 967,86
taux de réalisation	17,07 %	85,50 %	78,73 %
résultat de l'exercice	0,00	41 193,50	41 193,50
résultat antérieur reporté	0,00	28 027,40	28 027,40
affectation du résultat à l'investissement			0,00

résultat de clôture	0,00	69 220,90	69 220,90
reports dépenses		69 220,90	69 220,90
reports recettes			0,00
résultat disponible	0,00	0,00	0,00

II°- Les résultats du compte administratif 2008, tous budgets consolidés et retraités

Les budgets consolidés ne prennent en compte que les mouvements réels. Ils s'élèvent, en 2008, à 1 484,390 M€ en recettes et 1 481,417 M€ en dépenses.

L'autofinancement brut représente l'excédent des produits réels de fonctionnement retraités de l'exercice (1 196,506 M€) sur les charges réelles de fonctionnement retraitées de l'exercice (942,707 M€). Pour l'exercice 2008, il ressort à 253,799 M€.

L'épargne nette correspond à l'autofinancement brut diminué des remboursements du capital de la dette retraité (106,075 M€), imputés en section d'investissement. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette. En 2008, tous budgets confondus l'épargne nette est de 147,724 M€.

Les ratios prudentiels retenus par la Communauté urbaine sont, d'une part, le service de la dette (rapport de l'annuité retraitée, 158,877 M€, aux recettes réelles de fonctionnement, 1 196,506 M€) et, d'autre part, la capacité de désendettement (rapport de l'encours de la dette à court et long terme hors partie de la dette couverte par les fermiers de l'eau, 1 204,815 M€, à l'autofinancement brut de l'année retraité, 253,799 M€).

Les limites fixées, pour le plan de mandat arrêté en 2008, sont de 20 % maximum pour le service de la dette et 8 ans pour la capacité de désendettement.

Le ratio du service de la dette passe de 12,2 % en 2007 à 13,3 % en 2008. En effet, si les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1,8 %, l'annuité de la dette progresse de 9,6 %.

En revanche, la capacité de désendettement est stable à 4,7 ans. Elle demeure donc toujours très en-deçà des limites fixées.

Les crédits de paiement consolidés de la programmation pluriannuelle d'investissement atteignent, pour l'année 2008, 316,740 M€ en charge nette.

Compte administratif 2008 - budgets consolidés retraités - vue d'ensemble - tableau n° 6

budgets consolidés		montants en M€
recettes réelles de fonctionnement retraitées	A	1 196,506
dépenses réelles de fonctionnement retraitées	B	942,707
autofinancement brut	C = A - B	253,799
remboursement du capital de la dette		141,075
	<i>dont dette à court terme</i>	<i>35,000</i>
remboursement du capital de la dette retraité	D	106,075
épargne nette	E = C - D	147,724
recettes réelles d'investissement retraitées		287,885
	<i>dont périmètre de la PPI retraité</i>	<i>63,863</i>
dépenses réelles d'investissement retraitées		538,711
	<i>dont périmètre de la PPI retraité</i>	<i>394,771</i>

recettes d'investissement pour ordre		139,043
	<i>dont périmètre de la PPI</i>	<i>45,882</i>
dépenses d'investissement pour ordre		139,043
	<i>dont périmètre de la PPI</i>	<i>31,714</i>
charge nette de la PPI retraitée		316,740
affectation de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement plus values des cessions d'actifs des budgets M49 - cpte 1064		169,158 0,725

II - 1° - Les résultats globaux

II - 1° - a - Les mouvements réels en dépenses et recettes

Comme indiqué précédemment, les mouvements réels sont arrêtés à 1 484,390 M€ en recettes et 1 481,417 M€ en dépenses. Les principaux chapitres de dépenses et recettes sont explicités ci-après.

- Les recettes

- La taxe professionnelle unique : 530,142 M€

En 2003, la Communauté urbaine a fait le choix de pratiquer la taxe professionnelle unique sans fiscalité mixte, c'est-à-dire sans recourir aux impôts ménages. Le taux avait alors été fixé au taux moyen pratiqué en 2002 sur le territoire communautaire, soit 20,01 %.

Du fait de l'intégration, au 1er janvier 2007, de Givors et Grigny dans la Communauté urbaine, le strict maintien de la pression fiscale au niveau de 2006 sur le périmètre à 57 communes s'est traduit par une progression du taux moyen de taxe professionnelle de 20,01 % à 20,09 %. Il est demeuré inchangé en 2008.

Ce taux de 20,09 % est à rapprocher du taux moyen de taxe professionnelle observé dans les 11 autres communautés urbaines relevant de la TPU (sur un total de 14), soit 21,13 % en 2008.

Avec 530,142 M€, son produit évolue de 2,2 % (518,526 M€ en 2007).

- La dotation globale de fonctionnement : 326,891 M€

La dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par la Communauté urbaine comporte, depuis 2004, deux grandes parts :

- . la dotation d'intercommunalité (95,900 M€), en progression de 1,1 % ; elle représente 29,3 % de la dotation globale de fonctionnement perçue,
- . la dotation de compensation, substituée à l'allocation compensatrice de la suppression de la part salaire et à l'attribution du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle (231 M€) atteint 70,7 % du total et progresse ainsi de 1,0 % par rapport à 2007.

La croissance annuelle moyenne de la dotation d'intercommunalité par habitant, entre 2003 et 2008, est de 1,5 %. Sur la même période, l'inflation a été en moyenne de 2,0 % par an ; ces évolutions divergentes conduisent à une réduction progressive du pouvoir d'achat de ce concours financier de l'Etat.

0,044 M€ sont également inclus à la DGF en 2008 au titre des versements de l'Etat pour les représentants syndicaux.

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 101,936 M€

La Communauté urbaine perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) du fait de sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets.

Le produit de TEOM atteint 101,900 M€ en 2008, soit une progression de 3,5 % par rapport à 2007 (+ 3,500 M€). Les taux, établis selon le nombre de collectes réalisées par semaine, varie de 7 % à 2,97 %.

- Les emprunts et dettes assimilées : 156,255 M€

L'autofinancement est maintenu à un niveau élevé en 2008 en particulier pour le budget principal (132 M€), ce qui a conduit à limiter le recours à l'emprunt de 10 M€ par rapport à 2007. Il n'a pas été effectué de remboursements anticipés de contrats en 2008 (33,374 M€ en 2007).

156,255 M€ correspondent aux nouveaux emprunts encaissés, 111,069 M€ de prêts à long terme, 35 M€ en contrat à court terme, 10 M€ d'emprunts obligataires des communautés urbaines, 0,039 M€ d'avances de l'Agence de l'eau et des autres établissements publics de l'Etat, 0,147 M€ de dépôts et de cautionnements reçus.

- Les produits des services (165,625 M€) sont issus principalement de la redevance perçue au titre de l'assainissement (54,108 M€) et des raccordements à l'égout (7,358 M€), de la facturation des travaux effectués pour le compte de tiers, notamment dans le cadre du contrat de plan (13,460 M€), des recettes du péage du BPNL (27,386 M€), de la redevance des fermiers des eaux (9,994 M€), des loyers encaissés (20,682 M€ contre 7,939 M€ en 2007) compte tenu principalement de la régularisation des baux emphytéotiques pour la réalisation des logements sociaux sur les programmes lancés depuis 2006, soit 14,408 M€ réalisés au lieu des 2,416 M€ de 2007), de la vente d'énergie produite par l'usine d'incinération (6,967 M€) et de la redevance d'incinération des ordures ménagères (2,122 M€).

- Les autres recettes : 23,274 M€

La réduction de ces recettes de 52,6 % par rapport aux résultats de l'exercice 2007 est principalement liée à l'encaissement exceptionnelle en 2007 de 17,5 M€ de TVA récupérée sur les travaux de construction de l'Amphithéâtre de la Cité Internationale (salle 3000) à Lyon 6°.

- Les dépenses

- Les travaux en régie et les immobilisations : 534,880 M€

Les immobilisations sont, avec un total de 303,310 M€, inférieures de 25 M€ au résultat de l'exercice précédent (328,900 M€). L'année 2007, qui marque la fin du mandat précédent, a été exceptionnelle dans la réalisation des crédits de paiements affectés aux opérations de la programmation pluriannuelle d'investissement.

Les charges à caractère général connaissent aussi une diminution avec 231,570 M€ en 2008 contre 239,306 M€ en 2007.

Les variations de ce poste important sont exposées ci-dessous dans les présentations par nature de travaux ou de prestations.

- Les subventions versées : 285,097 M€

Elles représentent 19,2 % de l'ensemble des dépenses réelles.

A elles seules, les participations obligatoires de la Communauté urbaine au Sytral et au SDIS représentent respectivement 119,009 M€ et 23,521 M€. Les participations aux bilans de ZAC versées en 2008 s'élèvent à 37,867 M€ (21,341 M€ en 2007), ce qui explique en grande partie la progression des subventions versées.

Les subventions ayant permis de financer des équipements ont été versées à hauteur de 54,695 M€ ; ces versements concernent en particulier le plan hospitalier des Hospices Civils de Lyon (12,560 M€), les programmes des aides à la pierre (11,010 M€), l'extension du centre de maintenance TGV site de la Guillotière (7 M€), la halte ferroviaire de la place Jean Macé (3,750 M€).

- Les mandats de travaux : 26,727 M€

En retrait de 19,7 % par rapport aux résultats 2007, ce poste enregistre une réduction significative des acquisitions foncières pour le compte de tiers publics, en particulier les Communes.

Les transactions 2008 ont été réalisées pour un montant de 4,320 M€, 36 % de la prévision ouverte au budget primitif, contre 14,050 M€ en 2007. Il s'agit de la traduction d'une diminution nette des demandes d'achat pour le logement social de communes ou des bailleurs, associée à l'enregistrement de recours contentieux nombreux des préemptions engagées. Ces recours obligent à consigner les dépenses correspondantes dans la limite de 15 % du prix ce qui conduit également à un rallongement des délais de paiement.

En parallèle, les recettes attendues des bénéficiaires des biens immobiliers acquis sont limitées pour l'exercice à 3,950 M€, soit - 10 M€ par rapport à 2007.

- Les reversements de fiscalité : 229,161 M€

L'application de la taxe professionnelle unique s'accompagne de la mise en place d'attributions de compensation permettant de neutraliser les effets de la spécialisation fiscale. Ces attributions aux communes membres de la Communauté urbaine par le Grand Lyon ont représenté 212,600 M€ en 2008. Elles sont calculées par différence entre la ressource taxe professionnelle des communes et la ressource impôts ménages communautaire perçue au titre de 2002, dernière année d'application de la fiscalité quatre taxes.

De même, certaines communes versent à la Communauté urbaine une allocation compensatrice qui s'est élevée à 11,311 M€ en 2008.

Par ailleurs, dès 1997, la Communauté urbaine a mis en place une dotation de solidarité communautaire (DSC). Le montant de la DSC versée aux communes s'est élevé à 16,561 M€ en 2008, en progression de 3,1 % par rapport à 2007 (16,063 M€).

- L'annuité de la dette : 193,923 M€

Le capital de la dette est remboursé à concurrence de 140,911 M€, montant diminué de la dette prise en charge par le fermier pour le budget des eaux (- 4,796 M€). Cette dépense comprend les annuités de la dette à long terme (99,326 M€), de l'emprunt obligataire (2 M€), du prêt à court terme (35 M€), celles relatives aux avances de l'Agence de l'eau, d'autres établissements publics de l'Etat et du département du Rhône (4,507 M€), et enfin, les reversements des dépôts et cautionnements (0,077 M€). L'exercice n'enregistre pas d'opération de renégociation de prêts (33,374 M€ en 2007).

Les emprunts à taux fixe représentent 52 % (notamment les nouveaux prêts) et ceux à taux variables 48 %.

Le montant des intérêts de la dette a représenté 52,848 M€ en 2008, en augmentation de 8,3 M€ par rapport à 2007. L'encours de la dette corrigée au 31 décembre représente 1 204,815 M€. Il évolue peu entre les deux derniers exercices (7 M€).

Les taux d'intérêts ont fortement augmenté courant de l'année 2008 et fortement baissé en fin d'année. Toutefois, la répercussion de la hausse des taux a été moins forte que les anticipations faites au budget primitif 2008 du fait de la variation des taux et de la non-réalisation d'emprunts. Ainsi, la prévision de 4 M€ pour financer les intérêts des emprunts nouveaux a été consommée à hauteur de 3 M€.

- Les charges de personnel et frais assimilés 192,804 M€

En 2008, elles atteignent 192,804 M€, dont 3,495 M€ correspondent à la régie intéressée mise en place le 1^{er} janvier 2006 pour la gestion du périphérique Nord. Ces charges de personnel sont en hausse de 0,9 % par rapport à 2007.

Cette hausse modérée confirme le ralentissement des augmentations de charges de personnel que l'on constate depuis six ans.

En 2008, le différentiel est dû :

- à l'augmentation des postes relatifs au Glissement Vieillessement Technicité (0,873 M€), à l'augmentation de la valeur du point (0,410 M€), à la rémunération des congés non pris (0,323 M€), à la prime garantie du pouvoir d'achat (0,114 M€), au Fond d'aide au logement (0,165 M€) ainsi qu'au paiement des heures supplémentaires (0,366 M€),
- à la diminution des postes relatifs aux allocations décès et autres (0,263 M€) et aux effectifs (0,354 M€).

Tous budgets confondus, l'effectif moyen payé passe de 4 643 agents en 2007 à 4 619 agents en 2008, soit une diminution de 0,5 % en nombre. Le taux de vacance d'emploi a été particulièrement fort dans le secteur de la propreté (7 %, contre 5,90 % en moyenne à la Communauté urbaine) avec des difficultés de recrutement en cours de résolution. Un rattrapage sera donc constaté en 2009.

- Autres charges pour 18,824 M€

Les autres immobilisations financières (dépôts, cautionnements, créances non liées à des cessions foncières accordées en paiement échelonné) sont réalisées à hauteur de 10,216 M€, en progression de 52 % par rapport à 2007. L'exercice a enregistré un paiement exceptionnel de 10 M€ à l'Etat, écriture qui solde l'opération de rachat du tènement de la caserne Sergent Blandan à Lyon 7° (15 M€).

Comptes administratifs 2007 et 2008 - budgets consolidés retraités - mouvements réels - montant en M€ (hors excédent capitalisé du compte 1068) - tableau n° 7

Mouvements réels	2007	2008	Evolution 2008/2007 en %
dépenses réelles	1 503,992	1481,417	- 1,5 %
travaux en régie et immobilisations	568,206	534,880	- 5,9 %
<i>dont Immobilisations corporelles</i>	128,625	92,219	- 28,3 %
<i>dont Immobilisations en cours</i>	194,917	205,186	5,3 %
<i>dont charges à caractère général</i>	239,3067	231,570	- 3,2 %
travaux pour compte de tiers	33,283	26,728	- 19,7 %
subventions versées	243,977	285,097	16,9 %
<i>dont SYTRAL</i>	116,250	119,008	2,4 %
<i>dont SDIS</i>	23,214	23,521	1,3 %
<i>dont ZAC et opérations d'aménagement</i>	22,421	37,867	68,9 %
versement de fiscalité aux communes du Grand Lyon	228,782	229,161	0,2 %
capital et intérêts de la dette	214,493	193,923	- 9,6 %
charges de personnel et frais assimilés	191,109	192,804	0,9 %
autres charges	24,141	18,824	- 22 %
recettes réelles	1 526,601	1484,390	- 2,8 %
taxe professionnelle unique (TPU)	518,526	530,142	2,2 %
dotation globale de fonctionnement (DGF)	323,393	326,891	1,1 %
compensations de taxe professionnelle	22,512	17,508	- 22,2 %
FCTVA	22,635	31,793	40,5 %
TLE	13,911	15,510	11,5 %
versement de fiscalité des communes du Grand Lyon	11,410	11,311	- 0,9 %
taxe d'enlèvement des ordures ménagères	98,360	101,937	3,6 %
subventions reçues	69,690	75,359	8,1 %
emprunts et dettes assimilées	199,695	156,255	- 21,8 %
produits des cessions de terrains, immeubles, matériels	17,306	15,325	- 11,4 %
produits des services	153,845	165,625	7,7 %
<i>dont péage du BPNL</i>	28,647	27,386	- 4,4 %
<i>dont redevance d'assainissement</i>	51,189	54,108	5,7 %
<i>dont raccordement à l'égout</i>	8,412	7,358	- 12,5 %
<i>dont vente d'énergie</i>	9,723	6,968	- 28,3 %

<i>dont redevance d'incinération des ordures ménagères</i>	3,019	2,123	- 29,7 %
<i>dont déchèteries</i>	1,615	2,470	53 %
<i>dont réfections de tranchées</i>	2,709	3,353	23,8 %
<i>dont redevance d'occupation du domaine public par EDF</i>	2,546	2,307	- 9,4 %
<i>dont loyers des immeubles</i>	7,939	20,683	160,5 %
<i>dont parc de stationnement</i>	4,340	4,920	13,4 %
<i>dont redevance des fermiers de la régie des eaux</i>	10,505	9,994	- 4,9 %
recettes des travaux effectués pour le compte de tiers	26,167	13,460	- 48,6 %
autres recettes	49,126	23,274	- 52,6 %
<i>dont produit TVA sur eau potable et activités en D.S.P.</i>	25 ,355	3,679	- 85,5 %

II - 1° - b - Les mouvements pour ordre en dépenses et recettes

Ils retracent les écritures équilibrées, en dépenses et en recettes, sans décaissement ou encaissement de fonds.

Ils sont relatifs aux procédures d'amortissement des biens, des subventions reçues et des frais d'émission des emprunts des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, de suivi de l'évolution du patrimoine de la collectivité (enrichissement ou appauvrissement) suite à des cessions ou des acquisitions foncières, également à la gestion des stocks pour les biens produits qui n'ont pas vocation à rester au patrimoine de la collectivité (terrains aménagés réalisés dans le cadre des opérations du budget des opérations d'urbanisme en régie directe).

Ils retracent aussi des opérations plus spécifiques : le suivi de la TVA à récupérer sur les activités en délégation de service public (activité eau potable, cimetières communautaires, Centre des congrès, parkings), les écritures effectuées pour des clôtures comptables de mandats de travaux qui ont été confiés à la collectivité, en particulier lorsque le coût des équipements remis n'est pas financé en totalité par le bénéficiaire.

Ces écritures sont effectuées soit en simultané sur les deux sections des budgets concernés, il s'agit alors d'opérations d'ordre de transferts entre sections ; soit en dépenses et en recettes sur une seule section. Pour les budgets communautaires, ces mouvements ne concernent que la section d'investissement : il s'agit d'opérations d'ordre patrimoniales.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens, de dégager des ressources destinées à les renouveler en réintégrant la charge correspondante en section de fonctionnement ou d'exploitation.

L'amortissement des immobilisations communautaires, c'est-à-dire des frais d'études et des frais d'insertion, des biens meubles et des immeubles productifs de revenus, des ouvrages techniques des budgets annexes ainsi que l'étalement des pénalités versées pour des renégociations d'emprunts ont constitué une annuité de 77,091 M€.

En parallèle, les subventions d'équipement perçues par la Communauté urbaine pour des biens amortissables font également l'objet d'un étalement. L'annuité 2008 est supportée en dépenses par la section d'investissement pour un montant de 5,602 M€.

Les terrains aménagés dans les zones d'aménagement concertées (ZAC) du parc de Gerland à Lyon 7°, de la Saulaie à Oullins, du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or, du Vieux Bourg à Vénissieux sont destinés à la commercialisation. Les dépenses d'étude, de démolition, d'aménagement supportées en 2008 et comptabilisées en charges de la section de fonctionnement sont reprises dans un compte de stocks. Cette écriture est une dépense d'ordre de 0,659 M€ pour 2008. Des ventes de terrains à Lyon 7° et à Oullins, pour un montant total de 3,023 M€ ont également été effectuées. Le déstockage de ces productions est également constaté par une émission de titre pour d'ordre, à la section d'investissement pour le même montant.

Pour accomplir les opérations d'investissement, la Communauté urbaine doit parfois se rendre propriétaire de terrain ou de construction. Avec ses partenaires publics, elle peut également décider de céder son foncier ; voir remettre des parcelles à des tiers privés. Chaque année, elle procède aussi à la vente de véhicules réformés et de matériels.

Dans le cas de cessions, la mise à jour de l'actif de la collectivité au sens comptable doit être opérée, comme l'ajustement de l'inventaire. Les sorties des biens sont donc retranscrites dans les écritures budgétaires. Il s'agit encore de réalisations pour ordre, sur la base des valeurs historiques des biens remis, corrigées des amortissements éventuellement pratiqués (valeur nette comptable).

Les cessions foncières, qu'elles soient effectuées contre paiement de prix, dans le cadre d'un échange de biens avec un partenaire public ou privé, ou gratuitement, ont été constatées pour un montant total de 14,726 M€ en valeur nette comptable.

Toujours pour les équipements qu'elle réalise sur son territoire, la collectivité peut recevoir à titre gratuit des assiettes foncières. L'enrichissement patrimonial occasionné par ces opérations a représenté 5,385 M€ en 2008.

Les biens fonciers achetés avec un paiement fractionné du prix sont valorisés dans le patrimoine communautaire lorsque le dernier règlement est réalisé. C'est le cas pour le tènement de la caserne Sergent Blandan à Lyon 7° et l'immeuble le Progrès à Chassieu qui sont immobilisés pour la somme totale de 20 M€.

L'instruction comptable M14 impose de définir les plus ou moins-values pour chaque opération de cession des actifs de la collectivité. Elles se calculent en rapprochant le prix de vente et la valeur nette comptable des biens remis. A ce titre, le compte administratif totalise pour 5,290 M€ de plus values et pour 0,280 M€ de moins-values en 2008. Pour les budgets de l'eau et de l'assainissement (instruction M49), la vente de véhicules a donné lieu à une plus value de 0,724 M€, reprise en réserve à l'occasion du vote du budget supplémentaire 2008 (compte réglementaire 1064).

L'obligation qui est faite aux collectivités de suivre l'évolution de leur patrimoine suppose que soient valorisés dans le budget de l'assainissement les réseaux d'eaux usées, construits sous des voies privées, et qui sont raccordés aux réseaux communautaires à leur achèvement. Les écritures correspondantes sont effectuées à la section d'investissement pour 0,121 M€.

Les autres écritures pour ordre de l'exercice 2008 consistent à :

- constater la recette de TVA à récupérer sur les travaux dans les cimetières communautaires (0,094 M€), pour l'exploitation du centre des Congrès, son parking à Lyon 6° (0,310 M€) (budget principal), pour les travaux et les équipements payés pour l'activité eau potable (2,180 M€) (budget des eaux), soit au total 2,590 M€,
- solder au plan comptable les mandats de travaux pour le compte de tiers (3,350 M€), le concours financier 2008 de la Communauté urbaine pour les équipements remis s'élève à 2,660 M€ ; un ouvrage d'art réalisé en 1997 est intégré dans le patrimoine de la collectivité pour une valeur de 0,420 M€,
- réintégrer dans les comptes de la Communauté urbaine la charge de la dette du syndicat des eaux de Givors Grigny Loire sur Rhône (GGL) dissout à la fin de 2007 (0,930 M€).

Compte administratif 2008 - budgets consolidés - mouvements d'ordre - tableau n° 8

Mouvements pour ordre	Dépenses en M€	Recettes en M€
hors programmation pluriannuelle	93,160	93,160
amortissement des immobilisations corporelles et financières	77,091	77,091
amortissement des subventions d'équipement reçues	5,602	5,602
plus values sur cessions d'actifs (hors 1064)	5,164	5,164
moins values de cessions d'actifs	0,275	0,275
stocks de terrains aménagés	0,659	0,659
déstockage de terrains aménagés - ventes	3,023	3,023
reprise des emprunts Syndicat des Eaux Givors Grigny Loire sur Rhône (GGL)	0,930	0,930

solde mandat de travaux - intégration de l'ouvrage au patrimoine communautaire - mur de soutènement à Lyon 5°	0,416	0,416
périmètre PPI	45,882	45,882
valeur comptable des biens cédés ou échangés	14,047	14,047
cessions foncières gratuites	0,679	0,679
valeur de biens fonciers reçus à titre gratuit	5,385	5,385
valeur de réseaux d'assainissement sous voies privées intégrés au patrimoine de la collectivité	0,122	0,122
valeur de biens fonciers payés en annuités	20,00	20,00
solde mandats fonciers ou de travaux pour le compte de tiers	2,935	2,935
TVA à récupérer auprès des fermiers ou pour des délégations de service public	2,593	2,593
plus value sur cessions d'actifs (hors 1064)	0,121	0,121
total	139,042	139,042
affectation de l'excédent de fonctionnement plus values des cessions d'actifs des budgets M49 - compte 1064		169,158 0,724

II - 2° -Les activités de service aux habitants (806,158 M€ en dépenses - 344,178 M€ en recettes)

En investissement, les dépenses générées par cette activité s'affichent à 245,155 M€ et à 59,472 M€ en recettes. Les dépenses opérationnelles réalisées dans le champ de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) représentent 228,550 M€ et les recettes 29,633 M€.

Les dépenses de fonctionnement ont représenté pour ce secteur 561,003 M€, tandis que les recettes s'établissaient à 284,705 M€.

Compte administratif 2008 - activités de service aux habitants - tous budgets - tableau n° 9

Domaines	Dépenses en €	Recettes en €
voirie	186 315 407,51	52 843 996,09
assainissement	123 046 772,25	102 917 135,53
transports urbains	120 701 633,75	
collecte et valorisation des déchets	103 024 899,28	123 229 172,28
moyens généraux	100 306 234,39	12 067 443,46
nettoiemnt	78 288 617,38	303 563,13
service d'incendie et de secours	29 025 292,34	966 775,27
eau potable	21 507 510,02	25 004 675,77
logement	19 283 145,56	25 086 389,53
développement système de santé (HCL)	12 560 122,82	
galeries et ruisseaux	5 526 674,62	192 404,30
aires d'accueil des gens du voyage	3 299 348,78	759 624,14
enseignement - formation	2 535 747,17	406 345,10
cimetières et pompes funèbres	736 715,10	400 486,87
activités de service aux habitants	806 158 120,97	344 178 011,47

II - 2° - a - La voirie

La Communauté urbaine est responsable de la conservation, de l'entretien et de la modernisation du domaine public. Il lui appartient d'assurer l'entretien du patrimoine de voirie, la gestion des tunnels et du domaine public. Elle participe au développement des déplacements doux, notamment à travers le dispositif vélo/V et l'aménagement des pistes cyclables.

L'investissement 2008 comptabilise 106,479 M€ en dépenses et 6,556 M€ en recettes. Les écritures de la PPI s'établissent à 106,479 M€ en dépenses et 6,549 M€ en recettes.

Ces réalisations opérationnelles regroupent des opérations individualisées et des opérations globalisées, recensées dans une liste annuelle d'actions dont le coût est inférieur à 0,200 M€.

Parmi les opérations individualisées, certaines ont mobilisé d'importants montants de crédits de paiements. On peut citer à Lyon 7° la halte ferroviaire place Jean Macé (3,749 M€), le centre de maintenance TGV de la Guillotière (7 M€) ; ces dépenses ont fait l'objet de versements sous forme de subventions d'équipement à la SNCF et au Réseau Ferré de France (RFF). Les équipements communautaires réalisés pour le boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4° ont coûté 2,262 M€, les aménagements de l'avenue de Verdun route d'Ecully à Dardilly et de l'avenue Salengro à Villeurbanne ont fait l'objet respectivement de paiements pour 2,294 M€ et 3,029 M€.

La sécurisation des ouvrages en tunnel se poursuit en 2008, notamment avec les rénovations des tunnels de la Croix-Rousse à Lyon 1^{er} (3,769 M€) et de Fourvière à Lyon 5° (0,992 M€). Le programme de gros entretien des autres ouvrages d'art qui comprend le suivi des murs de soutènement s'est établi à 2,318 M€.

Dans le domaine de la voirie, les investissements réalisés pour les opérations globalisées sont significatifs.

Les travaux de proximité pour les réparations des voiries les plus dégradées ont mobilisé 10,703 M€. Ce poste est complété par les interventions décidées dans le cadre de la voirie de proximité : 17,578 M€ sont dépensés, dont 14,074 M€ pour les actions 2008. Par ailleurs, 4,872 M€ ont été réglés pour les aménagements spécifiques souhaités par les communes ; 1,564 M€ concernent le renouvellement des plantations d'arbres d'alignement.

La mise aux normes obligatoire, le remplacement et la création de carrefours à feux constituent un investissement annuel de 2,337 M€. Les interventions pour le déploiement sur l'agglomération du système de régulation du trafic Criter ont également généré des paiements à hauteur de 2,260 M€. La mise à niveau des installations de postes de commandes des tunnels (1,340 M€), le plan de jalonnement (0,347 M€) complètent les actions communautaires en matière de gestion de trafic sur son territoire.

Les petits aménagements de voirie (PAV) réalisés pour le compte du syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral) constituent une dépense de 4,075 M€ à rapprocher des recettes de l'exercice (3,447 M€) ; il cofinance le coût hors taxe des travaux, augmenté des frais financiers pour le portage de la TVA.

Les recettes d'investissement de la rubrique voirie représentent 6,556 M€ ; 6,549 M€ concernent les opérations de la programmation pluriannuelle d'investissement.

Le Sytral est le plus important financeur pour ce domaine d'intervention : il concourt aux actions du PAV pour 3,447 M€, à la création du site propre BUS à Vaulx en Velin pour 0,511 M€, à l'aménagement de la ligne du tramway Part-Dieu Vénissieux Minguettes à Lyon 3° pour 0,079 M€. Divers tiers participent également à l'installation de bornes et d'entrées charretières pour 0,623 M€.

0,879 M€ d'appels de fonds à l'Etat et au Rectorat de Lyon sont titrés, pour les ouvrages confiés en mandat à la Communauté urbaine, dans le cadre de l'opération de restructuration des voiries de La Doua à Villeurbanne et objet d'un paiement 2008 de 1,324 M€.

Les dépenses de fonctionnement représentent 79,836 M€, dont 26,494 M€ de charges de personnel, pour 46,288 M€ de recettes.

655 agents de la direction de la voirie, en moyenne sur l'année 2008, ont pour mission d'offrir aux bénéficiaires du domaine public des espaces de circulation et de vie répondant à des exigences de sécurité, de qualité et d'accessibilité.

Ils assurent l'entretien des chaussées (routes, pistes cyclables, zones piétonnes) et des trottoirs. Ils contribuent aussi à la gestion de la circulation (signalisation lumineuse, caméras de surveillance, centre info-traffic). Ils interviennent sur les nombreux réseaux souterrains.

En 2008, l'entretien des chaussées s'est élevé à 18,714 M€ (20,574 M€ en 2007). La mise en œuvre d'une politique d'optimisation du budget de fonctionnement a permis non seulement des gains de productivité mais aussi de limiter l'impact de la hausse des prix des matériaux et de l'augmentation du patrimoine.

La facturation de certains travaux, dont les tranchées et la location de fourreaux urbains aux opérateurs téléphoniques, ont permis d'encaisser 5,564 M€.

Les travaux de signalisation et les dépenses liées à la gestion du trafic se sont élevés à 5,352 M€ en 2008 (5,369 M€ en 2007). Plusieurs actions ont contribué à la maîtrise de ce poste. Il s'agit notamment du développement de l'entretien préventif, de la mise en place d'indicateurs de performance (taux de panne, robustesse) mais aussi de l'utilisation systématique du poste central de régulation et d'information du trafic et des événements routiers (CRITER).

En janvier 2006, la Communauté urbaine a délégué à la régie intéressée Openly la gestion du Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL). Ce contrat assorti d'objectifs de gestion prévoit une indexation de la rémunération du délégataire en fonction de la qualité du service. Pour 2008, le coût de cette gestion est de 8,992 M€. Par ailleurs, 8,209 M€ ont été versés au département du Rhône, au titre de la convention-cadre du 4 avril 1991 qui prévoit le reversement de la moitié des recettes nettes du BPNL.

En 2008, les recettes du péage du BPNL se sont élevées à 27,386 M€.

Le service des tunnels assure en régie directe l'entretien des tunnels sous Fourvière, de la Croix-Rousse, de Vivier-Merle et de Brotteaux-Servient ainsi que d'autres ouvrages comme les trémies. La mise en place de patrouilleurs et le renforcement de la maintenance préventive ont permis de minimiser les fermetures et de limiter les coûts d'entretien à 2,972 M€ en 2008 (3,083 M€ en 2007).

La Communauté urbaine a en charge les arbres d'alignement. 2,899 M€ ont été consacrés en 2008 à la gestion de ce patrimoine arboricole de plus de 75 000 arbres qui s'inscrit dans la politique de développement de la trame verte urbaine (2,851 M€ en 2007).

Les concessions des différents parcs de stationnement de l'agglomération ont généré 4,920 M€ de recettes, soit + 0,580 M€ compte tenu en partie de l'impact sur la redevance de l'augmentation des tarifs en août 2008.

5,618 M€ de recettes ont été perçues au titre de l'occupation du domaine public de voirie. Cela concerne principalement les lignes électriques et téléphoniques, le mobilier urbain et les droits de stationnement des 343 stations Vélo'v ouvertes en 2008 (1,597 M€).

II - 2° - b - L'assainissement

La Communauté urbaine est chargée de la construction, de la rénovation et de la mise aux normes des stations d'épuration, de l'entretien et de l'exploitation des réseaux d'eaux usées.

En investissement, les mouvements consacrés à ces activités s'affichent à 65,103 M€ en dépenses et 28,597 M€ en recettes. Le champ de la PPI correspond à 51,703 M€ de dépenses et 8,872 M€ de recettes.

Les dépenses d'exploitation du budget annexe de l'assainissement s'élèvent à 57,944 M€ (56,767 M€ en 2007) et 74,319 M€ de recettes (72,678 M€ en 2007). L'activité de ce budget est sensible au ralentissement économique, au climat et à l'évolution des comportements quant à l'utilisation de la ressource en eau potable. On enregistre ainsi une baisse du nombre de nouveaux raccordements au réseau, une réduction de volumes traités par les stations d'assainissement, mais aussi une faible évolution des consommations d'eau.

Suite à une évolution de la réglementation, les travaux de mise aux normes entrepris sur la station d'épuration à Saint Fons se sont poursuivis à hauteur de 4,147 M€. Pour cet équipement, l'opération de traitement des fumées issues de l'incinération des boues a nécessité 1,148 M€. Ces actions sont subventionnées par l'Agence de l'eau à hauteur de 3,566 M€ et par l'association GEPEIF pour 0,395 M€.

Les exigences en matière de traitement des effluents et le respect des normes de rejets conduisent à la mise à niveau des stations de relèvement et d'épuration. La construction de la nouvelle station à Villeurbanne la Feyssine, sur laquelle sera détournée une partie des réseaux du bassin versant, a mobilisé 3,998 M€. Pour ce chantier, un concours financier de 1,365 M€ a été appelé auprès de l'Agence de l'eau.

L'exploitation des 8 stations d'épuration coûtent 17,338 M€ (18,310 M€ en 2007). Pour mémoire en 2007, des problèmes d'incinération ont entraîné 1,400 M€ de dépenses exceptionnelles. A périmètre constant, le coût d'entretien des stations reste donc stable.

La Communauté urbaine a investi 23,143 M€ en travaux sur le réseaux d'assainissement. Ce montant comprend les investissements des programmes globalisés fixés annuellement (11,479 M€). Il identifie pour 4,014 M€ les travaux du collecteur nord de Vaulx en Velin. Cet ouvrage, qui a pour fonction de protéger la ressource en eau de la Communauté urbaine et des inondations les communes de Vaulx en Velin et de Villeurbanne, est également subventionné par l'Agence de l'eau à hauteur de 1,091 M€ en 2008. L'extension des conduites d'eaux usées concerne également des opérations individualisées, en particulier la restructuration des réseaux à Saint Priest (1,092 M€), les voies structurantes de la Doua (0,747 M€), l'émissaire plaine de l'Est à Villeurbanne (1,079 M€), et l'émissaire du plateau sud est à Bron Parilly (1,062 M€).

Les charges de personnel représentent 24,535 M€. 603 agents communautaires dont 230 égoutiers assurent l'entretien du réseau d'assainissement (égouts, collecteurs, émissaires) long de 2 700 kilomètres et les travaux de raccordement. Le coût 2008 de ces prestations s'est élevé à 4,308 M€ (4,114 M€ en 2007) tandis que des recettes liées aux facturations de branchements (2,800 M€ contre 3,260 M€ en 2007) et aux redevances de raccordement à l'égout (4,558 M€ contre 5,152 M€ en 2007) étaient encaissées. La baisse de ces recettes est en lien direct avec la chute du marché de l'immobilier enregistrée en 2008.

Les différentes polices d'assurance garantissant les activités d'assainissement s'élèvent à 0,834 M€ dont 0,454 M€ au titre des risques industriels. Les moyens mis à disposition des agents (vêtements de travail, frais de fonctionnement des matériels et locaux) ont atteint 1,971 M€ (1,023 M€ en 2007). Cette augmentation de 0,948 M€ est due, pour l'essentiel à l'installation de la direction de l'eau dans de nouveaux locaux situés dans l'immeuble le triangle boulevard Vivier-Merle à Lyon 3°. Le budget annexe de l'eau participe aux frais de cette nouvelle location pour 0,224 M€ en 2008.

En plus de ces dépenses directes, la Communauté urbaine verse des participations liées à l'exploitation de stations d'épuration. Ainsi, suite à l'intégration des communes de Givors et Grigny, la Communauté urbaine verse une participation de 0,169 M€ au syndicat mixte qui gère leur station. Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la station d'épuration de la Feysine, la Communauté urbaine a versé 0,343 M€ de participation à la ville de Villeurbanne.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, la Communauté urbaine participe depuis sa création au salon Pollutec. La participation à cet événement, organisé tous les deux ans à Lyon, est cofinancée par les budgets annexes des eaux et de l'assainissement qui ont contribué à la réalisation du stand à hauteur de 0,078 M€.

Les intérêts de la dette se sont élevés à 5,902 M€. Ce montant dépend de l'encours et des taux d'intérêts des marchés financiers, notamment pour la part de taux variables pour 45,43 % de l'encours en 2008 ; l'encours est stable par rapport à 2007, mais les taux d'intérêts ont augmenté, notamment les taux court terme (+ 2,50 % par rapport à 2006) avec une répercussion immédiate en 2008.

Au total, sur les 8,872 M€ de recettes d'investissement opérationnelles, l'Agence de l'eau a subventionné les équipements communautaires à hauteur de 8,297 M€.

Pour les opérations de voirie, d'urbanisme ou de développement économique, des travaux destinés à assurer l'écoulement des eaux de ruissellement, l'évacuation des eaux pluviales de surface, dans les réseaux d'eaux usées ou les réseaux unitaires sont réalisés. Ils affectent les ouvrages d'assainissement et sont payés au budget annexe correspondant. En 2008, ces dépenses représentent 8,757 M€. Pour mémoire, elles sont financées par le budget principal, sous la forme d'une subvention d'équipement, et sont égales à la somme des dépenses hors taxe constatées dans le budget de l'assainissement.

Les dépenses financières d'investissement affichées à 13,040 M€ représentent 99,09 % de la prévision ouverte (13,820 M€). Un mouvement de 9,484 M€ concerne le remboursement du capital de la dette du budget de l'assainissement et le solde (3,915 M€) est le remboursement des avances consenties par l'Agence de l'eau.

Les recettes financières s'établissent à 19,730 M€ et se composent principalement de l'emprunt long terme contracté pour le budget annexe de l'assainissement (19 M€).

La principale recette d'exploitation est la redevance d'assainissement (54,108 M€) reversée par le fermier. Elle est en effet perçue sur la facture d'eau proportionnellement à la consommation (0,785 €/m³ HT).

L'activité des stations a par ailleurs généré 12,085 M€ de produits (10,665 M€ en 2007). 2 éléments principaux constituent les recettes d'exploitation des stations à savoir les primes d'épurations et les facturations de services.

La hausse de plus de 25 % des primes d'épuration versées par l'Agence de l'eau (8,471 M€ contre 6,763 M€ en 2007) résulte de la révision du mécanisme de versement qui a permis l'anticipation de recettes sur 2008. En 2009, l'impact sera inverse.

Les redevances pour le traitement des rejets industriels enregistrent une baisse de 9,10 % (3,547 M€ contre 3,902 M€ en 2007). Ce poste regroupe également les facturations aux communes extérieures pour l'accueil et le traitement de leurs effluents. La hausse des tarifs a permis de limiter l'impact de la diminution des volumes traités.

II - 2° - c - Les transports urbains

La Communauté urbaine a fait le choix de créer un syndicat intercommunal pour gérer les transports urbains de l'agglomération lyonnaise.

La contribution statutaire versée au Sytral (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise), actualisée sur l'indice INSEE de la consommation hors tabac, s'est élevée à 119,009 M€ en 2008 (116,250 M€ en 2007).

L'investissement opérationnel 2008 concerne pour cette rubrique le projet de modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais (projet REAL). La subvention d'équipement prévue au budget principal a été réalisée pour 1,692 M€.

II - 2° - d - La collecte et la valorisation des déchets

Les dépenses de fonctionnement relatives à ce domaine d'activité ont représenté 97,255 M€ en 2008 (102,902 M€ en 2007), dont 24,452 M€ de charges de personnel. Elles ont été financées par des recettes à hauteur de 123,229 M€, dont 101,937 M€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (98,359 M€ en 2007). Cette évolution du produit de la TEOM (+ 3,64 %) est liée à l'augmentation naturelle des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties de + 3,5 %. 603 agents communautaires contribuent aux travaux de collecte et de valorisation des déchets.

Les dépenses de collecte ont représenté 26,446 M€ en 2008 contre 32,062 M€ en 2007. Cette diminution de 17,60 % est liée non seulement à la renégociation du marché de collecte mais aussi à celui de la maintenance des bacs verts. La réorganisation des circuits et la rationalisation des lieux de vidage ont contribué également à réduire le coût unitaire de la tonne collectée.

Plus de 500 000 tonnes de déchets sont collectés et traités chaque année par la Communauté urbaine, selon leur nature. Les ordures ménagères constituant les déchets ordinaires sont détruits dans l'une des deux usines d'incinération. Les 60 000 tonnes de déchets recyclables issus de la collecte sélective en bac roulant ou container, comme le verre, sont traités dans les quatre centres de tri de l'agglomération. Les déchets spéciaux et les encombrants sont, quant à eux, directement déposés dans les 17 déchèteries existantes, par les particuliers et les entreprises. L'enfouissement concerne les déchets ultimes.

Les apports des usagers en déchèteries sont triés et les rebuts transportés en centres d'enfouissement techniques. Ces opérations ont coûté 8,379 M€ en 2008 (7,889 M€ en 2007). Le traitement et la valorisation des déchets s'est élevé à 8,388 M€ (7,782 M€ en 2007). L'augmentation des volumes triés a permis de maîtriser les surcoûts liés aux refus de tri.

Dans le même temps, la vente de matières issues des déchèteries et des centres de tri, les redevances et les participations Eco-Emballages ont généré des recettes à hauteur de 10,817 M€ (9,645 M€ en 2007). Deux nouvelles recettes liées à la mise en place d'actions éco taxes ont permis d'amortir les baisses de cours de certains matériaux issus de la collecte sélective.

La Communauté urbaine a en charge l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des usines d'incinération.

Les dépenses de fonctionnement relatives aux usines d'incinération des ordures ménagères ont représenté 28,198 M€ (28,816 M€ en 2007) Elles concernent l'usine Lyon-Sud, exploitée en régie depuis 1989, et l'usine Lyon-Nord, déléguée à une société privée (Valorly).

La disponibilité accrue des fours d'incinération, après les travaux de mise aux normes, a contribué à limiter le recours au délestage des ordures ménagères vers des sites d'enfouissement (0,074 M€ en 2008 contre 2,026 M€ en 2007).

L'activité de ces usines a généré 9,812 M€ de recettes (14,127 M€ en 2007). Il s'agit des redevances d'incinération des ordures ménagères, des ventes d'énergie (électricité, chaleur et vapeur), des participations Eco-Emballages et de la redevance de Valorly. La baisse de 4,315 M€ des produits est à rapprocher de deux recettes exceptionnelles encaissées en 2007 (0,809 M€ de pénalités infligées à Valorly et 3 M€ de ventes d'énergie à Elvya non titrés en 2006).

En investissement, les réalisations concernent la mise en œuvre d'actions de la PPI (5,770 M€).

Les actions du plan de maintenance et de gros entretien, arrêtées pour l'usine d'incinération de Lyon-sud, exploitée en régie directe, sont mises en œuvre chaque année. Au cours de l'exercice 2008, 3,230 M€ ont été mandatés pour l'entretien du matériel, le traitement des fumées, les travaux sur les chaudières, la rénovation de deux échangeurs du chauffage urbain de cet ouvrage.

Le recyclage et la valorisation des déchets sont des objectifs du plan d'actions stratégiques pour la gestion des déchets 2007-2017. Les enjeux de ce plan sont de réduire l'enfouissement, d'augmenter la valorisation matière, de limiter le recours à l'incinération, et de maîtriser les coûts. Les actions engagées ont mobilisées 0,615 M€ de prévision en investissement. Pour cette section, cela concerne en particulier, l'acquisition de bacs verts et de silos enterrés (0,564 M€).

Il s'agit également, pour la Communauté urbaine, de mettre vingt déchetteries à la disposition des habitants d'ici 2010. Les travaux d'investissement réalisés en 2008 sur les différents sites s'élèvent à 0,934 M€.

0,740 M€ ont été consacrés à l'acquisition de quatre bennes à ordures ménagères en remplacement de véhicules vétustes et ne répondant pas aux nouvelles normes de sécurité.

II - 2° - e - Les moyens généraux

Une part des budgets communautaires est consacrée aux dépenses de logistique, aux moyens techniques et à la maintenance du patrimoine de la collectivité afin d'améliorer l'activité générale de la Communauté urbaine, en particulier dans le cadre des missions assurées par les services urbains de la Communauté urbaine.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 92,247 M€ (90,208 M€ en 2007). L'évolution de 2,039 M€ est liée, d'une part, à l'augmentation du patrimoine foncier qui nécessite des frais de démolition et de gardiennage supplémentaires (+ 1 M€) et, d'autre part, à l'anticipation de la maintenance d'applications informatiques (+1 M€).

Depuis 2007, la mise en place de centres de responsabilité concourt à la maîtrise de ces dépenses tant au niveau des enveloppes de masse salariale qu'au niveau des dépenses logistiques contenues à 9,78 % du total des dépenses totales de fonctionnement.

La bonne exécution des missions de service public assurées par la Communauté urbaine a nécessité, en 2008, la mise à disposition de moyens humains (55,063 M€), logistiques (11,336 M€) et informatiques (5,306 M€) auprès des services fonctionnels. Elle implique également la couverture de l'activité par des contrats d'assurances (2,056 M€), des frais de gestion du patrimoine foncier et immobilier (12,199 M€).

La gestion de ce patrimoine est par ailleurs source de revenus. Ainsi, en 2008, 8,918 M€ de recettes ont été perçues, dont 2,840 M€ au titre du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP).

Les montants qui concernent des opérations de la programmation pluriannuelle d'investissement correspondent à 7,95 M€ en dépenses et 0,061 M€ en recettes. Les principales dépenses de ce périmètre ont été les renouvellements des postes et des applications informatiques (2,470 M€ pour la mise en œuvre des programmes 2006 à 2008), le remplacement des véhicules légers et autres matériels roulants (0,775 M€).

Les autres actions 2008 concernent le gros entretien des bâtiments communautaires et des dépôts des services urbains, la mise aux normes des installations existantes (2,360 M€) en particulier pour l'hôtel de Communauté (1,440 M€, dont 0,500 M€ pour la rénovation des blocs sanitaires) et pour le Centre d'échanges de Lyon Perrache (0,720 M€).

En recettes d'investissement, il s'agit de la participation de la région Rhône-Alpes encaissée pour l'installation photovoltaïque raccordée au réseau de l'hôtel de Communauté (0,030 M€).

II - 2° - f - Le nettoyage

Les dépenses de fonctionnement relatives au nettoyage des espaces publics représentent 76,308 M€ en 2008 (75,982 M€ en 2007), dont 42,123 M€ de charges de personnel (41,599 M€ en 2007). Cette activité a donné lieu à 0,306 M€ de recettes (0,179 M€ en 2007).

1 208 agents ont assuré en moyenne l'ensemble des tâches de nettoyage dont l'entretien d'environ 2 500 kilomètres de voies. Ces opérations de nettoyage concernent les marchés alimentaires et forains (environ 222 par semaine pour un coût de 4,763 M€), les trémies, passages souterrains et bas-ports (1,829 M€), les trottoirs, dont l'enlèvement des déjections canines (3,985 M€), le vidage de 9 000 corbeilles de propreté (2,676 M€).

En matière de viabilité hivernale, les rares épisodes neigeux ont ramené les dépenses de 2,683 M€ en 2007 à 1,991 M€ en 2008. Toutefois, même en l'absence de chutes de neige, de nombreuses interventions, liées au verglas, ont eu lieu fin 2008.

Les moyens mis à disposition des agents (frais de fonctionnement des locaux, gestion des véhicules de nettoyage) ont atteint 3,787 M€ en 2008 (3,865 M€ en 2007).

Pour accroître la réactivité des équipes et faire face à des manifestations exceptionnelles, 0,632 M€ supplémentaires ont été alloués aux véhicules d'intervention rapide (6,042 M€ en 2008 contre 5,410 M€ en 2007). Ces équipes ont contribué également au renforcement des prestations dans le secteur classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Le nettoyage des Berges du Rhône, autre vitrine de l'agglomération très fréquentée, s'est élevé pour cette première année pleine à 1,515 M€ (0,919 M€ en 2007). La Communauté urbaine a perçu une recette de la ville de Lyon de 0,236 M€, en compensation de l'entretien des espaces verts sur ces berges.

L'investissement opérationnel constitue une dépense de 1,980 M€ pour l'exercice 2008.

L'objectif est de procéder progressivement au renouvellement du matériel de nettoyage mécanisé pour accroître la productivité sur le terrain, maîtriser les coûts de fonctionnement avec du matériel plus efficace et performant et de réduire les frais de fonctionnement dus à certains poids lourds vétustes. 0,804 M€ ont été consacrés à leur renouvellement en 2008.

Des acquisitions foncières et des travaux engagés pour les bâtiments des services urbains sont rendus nécessaires par des obligations de repositionnement liés à l'urbanisation des quartiers, l'amélioration des conditions de travail notamment à la propreté, des évolutions dans l'organisation du travail et la mécanisation des tâches. Un investissement de 0,705 M€ a été consacré à ces actions.

Le programme d'achat de mobiliers et de matériels techniques pour le nettoyage (0,416 M€) a concerné pour partie la remise à niveau des équipements pour les communes de Givors et Grigny (0,051 M€).

Par ailleurs, l'implantation de nouvelles bouches de lavage et le renouvellement des équipements existants non-conformes ont généré une dépense d'investissement de 0,054 M€.

II - 2° - g - le service d'incendie et de secours

La Communauté urbaine a versé au SDIS 23,521 M€ correspondant à sa contribution annuelle obligatoire, et 2,900 M€ au titre des avantages acquis par le personnel, avant le transfert de compétences au département du Rhône en janvier 1999. En parallèle, le SDIS a remboursé à la Communauté urbaine 0,967 M€ pour la mise à disposition des 21 agents communautaires.

0,547 M€ ont été consacrés à l'entretien des 13 000 bornes à incendie réparties sur toute l'agglomération.

Par ailleurs, la Communauté urbaine a investi 1,841 M€ pour l'installation de nouvelles bouches à incendie et pour la création, l'extension, l'amélioration et le renforcement des branchements et canalisations du réseau de défense contre l'incendie.

II - 2° - h - L'eau potable

La Communauté urbaine est responsable de la construction, la rénovation, l'entretien et l'exploitation des réseaux ainsi que de la protection de la ressource et de la distribution d'eau potable. Le budget est financé par la facturation de l'eau consommée par les usagers.

L'exercice de cette compétence, qui fait l'objet d'un budget annexe, représente 3,208 M€ (2,249 M€ en 2007) de dépenses d'exploitation, dont 0,246 M€ de charges de personnel et 11,306 M€ de recettes (11,528 M€ en 2007) après retraitement.

La Communauté urbaine a délégué la gestion de l'ensemble des installations de production et de distribution de l'eau potable sur son territoire.

Les contrats d'affermage ont donné lieu à 9,994 M€ de recettes au titre de la redevance d'usage des réseaux et équipements (10,505 M€ en 2007) et 0,272 M€ au titre des frais de suivi d'affermage. Par ailleurs, les fermiers remboursent à la Communauté urbaine les taxes foncières relatives aux biens en affermage (0,399 M€). La diminution de 4,87 % du produit de la redevance est liée aux renégociations avec les deux fermiers ayant abouties à la baisse le prix de l'eau payée par les usagers en 2008.

La pose d'antennes sur les réservoirs d'eau par les opérateurs téléphoniques produit 0,238 M€ de recettes.

La Communauté urbaine a versé, en qualité de membre, 0,164 M€ de participation au syndicat intercommunal de distribution de l'eau Millery-Mornant.

Suite à l'intégration des communes de Givors et Grigny au territoire communautaire, la Communauté urbaine verse une participation au syndicat mixte d'eau potable Rhône sud, en charge de la distribution d'eau potable sur ces deux communes (0,145 M€).

A l'occasion du salon Pollutec 2008, salon mondial de référence pour les professionnels de l'Environnement, la Communauté urbaine a versé une subvention de 0,105 M€ à la fondation Bullukian pour l'organisation du workshop international sur l'eau Water 4 health.

Dans le cadre de la loi Oudin n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des Agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, ce budget annexe participe à des actions de coopération notamment à Madagascar, au Liban et en Afrique. 0,509 M€ a consacré à cette politique de coopération qui donne lieu également à la perception de recettes de différents partenaires (0,128 M€).

La progression de la charge des intérêts de la dette (0,771 M€ contre 0,542 M€ en 2007) est imputable à la réforme au 1er janvier 2008 de l'instruction comptable M49 qui prévoit une comptabilisation dans les mouvements réels des intérêts courus non échus (ICNE). Les 0,334 M€ réalisés en 2008 correspondent au différentiel entre les ICNE 2008 (0,827 M€) et les ICNE 2007 (0,493 M€).

Les charges de personnel (0,246 M€) correspondent aux salaires des 4 agents de la direction de l'eau affectés à ce budget et aux cotisations retraites des agents détachés auprès de Veolia et de la Sdei.

Les moyens mis à disposition des agents (vêtements de travail, frais de fonctionnement des matériels et locaux) ont atteint 0,507 M€ (0,089 M€ en 2007). Cette augmentation de 0,418 M€ est principalement liée à deux facteurs : la participation du budget annexe de l'eau aux frais de location des nouveaux locaux de la direction de l'eau dans l'immeuble Le triangle situé boulevard Vivier-Merle à Lyon 3° (0,224 M€) et à la mise en place du processus d'optimisation de la gestion du parc informatique avec la résorption de reliquats 2007 et surtout, l'anticipation de la maintenance de deux applicatifs qui permettra des économies substantielles sur les années à venir (+ 0,137 M€).

En investissement, la fonction eau potable est arrêtée à la somme de 18,299 M€ en dépenses et 13,698 M€ en recettes. Les dépenses opérationnelles, financées dans le cadre des autorisations de programme, correspondent à un mandat de 15,202 M€ et représentent 69,04 % des inscriptions prévues (22,019 M€). Pour le même périmètre, les recettes sont réalisées à hauteur de 3,597 M€, soit 45,25 % de la prévision (7,950 M€). Elles incluent un produit de 2,186 M€, calculé sur les droits de TVA récupérés auprès des fermiers.

En 2008, la Communauté urbaine a consacré 9,605 M€ pour l'extension, la réhabilitation, l'exploitation des réseaux et ouvrages existants, dont 5,116 M€ concernent le programme 2008. Ces programmes ont été élaborés afin de répondre aux objectifs de 5 % de création de réseaux nouveaux ; 95 % de réhabilitation, de renouvellement des réseaux existants et d'interventions pour l'amélioration de l'exploitation de ces ouvrages. Pour respecter la directive européenne, la collectivité a également réalisé 2,425 M€ de travaux pour le renouvellement de la partie publique des branchements en plomb recensés sur son territoire.

Les actions pour la sécurisation de la ressource en eau potable sont également menées pour un montant de 0,490 M€ au titre des programmes des années 2006 -2008.

Le budget d'investissement est également mobilisé sur des opérations individualisées. 0,370 M€ ont été affectés à la deuxième tranche des travaux de la barrière hydraulique de Crépieux Charmy. La station Saint Irénée à Lyon 5° a également fait l'objet de paiements pour la somme de 0,207 M€. Les travaux de dé-colmatage du vieux Rhône, et plus spécifiquement ceux pour l'élimination des sables et matériaux fins, ont coûté 0,364 M€ en 2008. Pour la ligne T4 du tramway Lyon 8° gare terminus de Vénissieux, des travaux de dévoiement et de modification de réseaux d'eaux potables ont coûtés 0,708 M€. Avec 0,126 M€ la sécurisation de l'usine de production d'eau potable de Croix Luizet à Villeurbanne se poursuit. 0,208 M€ sont dépensés pour les déviations de réseaux liés à la construction du parc de stationnement Place Lyautey à Lyon 6°.

Certaines de ces opérations sont subventionnées en partie par l'Agence de l'eau : 1,373 M€ sont appelés dans l'exercice, dont 0,256 M€ pour la barrière hydraulique de Crépieux Charmy. Le remboursement de travaux effectués pour le compte de tiers, soit une recette de 0,038 M€ a fortement diminué suite à la chute des programmes immobiliers (0,147 M€ en 2007).

Les dépenses financières (7,349 M€) concernent essentiellement la quote-part du remboursement du capital de la dette du budget des eaux qui reste à la charge de la Communauté urbaine après prise en charge du fermier (4,796 M€), soit 2,553 M€. Un remboursement des emprunts de l'Agence de l'eau est également réalisé pour 0,536 M€.

L'encaissement d'un emprunt long terme de 10,070 M€ pour ce budget annexe constitue l'essentiel des recettes financières d'investissement pour cette rubrique (10,100 M€).

II - 2° - i - Le logement

Les dépenses de fonctionnement de cette activité représentent 5,693 M€ en 2008, les recettes, 15,442 M€.

Dans le cadre de sa politique de logement social, la Communauté urbaine travaille avec l'ensemble des partenaires concernés : l'Etat, les Communes, les organismes HLM, les associations, les organismes constructeurs et bailleurs.

La Communauté urbaine subventionne les différents offices HLM de l'agglomération pour le développement des logements sociaux et la gestion de son parc immobilier à hauteur de 2,861 M€ en fonctionnement.

2,417 M€ ont été consacrés à des prestations d'animations d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et au fonctionnement des observatoires du logement. Ces différentes actions donnent lieu à des participations de l'Etat (0,685 M€) mais aussi des communes concernées (0,230 M€).

De plus, la Communauté urbaine donne à bail des tenements immobiliers aux organismes de logements sociaux. Les loyers de ces baux emphytéotiques se sont élevés à 14,408 M€ (2,416 M€ en 2007) compte tenu du rattrapage des encaissements sur les programmes réalisés depuis 2006.

Les réalisations opérationnelles 2008 s'inscrivent dans le périmètre de la PPI pour 13,589 M€ en dépenses et 3,597 M€ en recettes.

Par délibération du 23 janvier 2006, le Conseil a approuvé le principe de la délégation des aides à la pierre de l'Etat à la Communauté urbaine. Les conventions et leurs avenants, pour les programmes annuels, définissent l'attribution des aides publiques, à l'exception des financements de l'ANRU. Les subventions d'équipement versées par la Communauté urbaine pour les actions dédiées au logement social et au parc privé atteignent respectivement 11,01 M€ et 0,615 M€. L'Etat participe pour 8,194 M€ ; la région Rhône-Alpes apporte son soutien avec 1,297 M€.

La collectivité a également subventionné, en investissement, les différents offices HLM de l'agglomération pour le développement des logements sociaux et la gestion de son parc immobilier à hauteur de 3,826 M€. L'Etat est également un partenaire pour ces actions (0,153 M€).

II - 2° - j - Développement du système de santé les Hospices civils de Lyon (HCL)

Par délibérations en date des 13 juin 1994 et 10 juillet 1997, la Communauté urbaine s'est engagée à participer à la rénovation et à l'amélioration des accès des différents pôles hospitaliers des Hospices civils de Lyon (HCL). La subvention allouée en 2008 a atteint 12,560 M€.

II - 2° - k - Les galeries et ruisseaux

En 2008, 4,968 M€ d'investissement ont été consacrés au programme de reconnaissance et aux travaux pour la consolidation des galeries drainantes et pour le traitement des eaux pluviales de l'agglomération. 0,067 M€ font l'objet d'émission de titres de recettes pour ces actions, notamment auprès des communes de Caluire et Cuire, Fontaines Saint Martin, Sathonay Camp et Rillieux la Pape.

L'entretien des différents cours d'eaux et galeries drainantes souterraines de l'agglomération s'est élevé à 0,559 M€. Les fermiers des eaux ont versé 0,125 M€ au titre de l'occupation de ce domaine public.

II - 2° - l - Les aires d'accueil des gens du voyage

La Communauté urbaine a en charge l'aménagement et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, depuis le 1er janvier 2006 et la responsabilité d'organiser une solidarité intercommunale au plan de l'agglomération.

2,475 M€ ont été payés en investissement pour des travaux d'aménagement ou le versement de subvention d'équipement. 1,322 M€ concernent le site implanté sur les communes de Vaulx en Velin et de Villeurbanne. L'Etat finance ces programmes à hauteur de 0,331 M€.

Les coûts de gestion des 14 aires d'accueil sont limités à 0,824 M€ en 2008.

Les redevances des usagers en financent 0,166 M€.

Il faut aussi noter les participations de la CAF et de l'Etat au titre du logement des populations nomades qui contribuent à hauteur de 0,260 M€ au fonctionnement de ces aires d'accueil.

II - 2° - m - L'enseignement et la formation

En investissement, 1,894 M€ ont été consacrés à ce thème notamment pour les opérations du contrat de plan. 1,707 M€ correspondent à des ouvrages réalisés pour le compte de tiers, en particulier pour l'extension de l'IUTB à Villeurbanne 1,677 M€.

Les financements des tiers bénéficiaires constituent une recette opérationnelle de 0,406 M€ (0,403 M€ pour l'IUTB).

Ce domaine d'intervention représente aussi 0,642 M€ de dépenses de fonctionnement, dont 0,359 M€ de charges de personnel.

Ces dépenses concernent les frais de fonctionnement de la cité scolaire Elie Vignal où 10 agents communautaires sont affectés. Cet établissement assure une mission de service public d'enseignement du second degré au bénéfice d'élèves en situation de handicap ou de maladie. En 2008, 99 élèves ont été accueillis à la cité scolaire.

Dans le cadre de la convention de transfert à la Région au 1er janvier 2013, la Communauté urbaine a versé une subvention de fonctionnement (0,066 M€) au proviseur du lycée Saint Exupéry.

II - 2° - n - Les cimetières communautaires

La Communauté urbaine gère et entretient les cimetières de Bron et Rillieux la Pape. Les dépenses d'entretien de 0,293 M€ sont financées par le produit des concessions (0,266 M€) et les baux commerciaux (0,032 M€).

0,444 M€ ont été dépensés pour l'aménagement des clairières de ces deux cimetières communautaires. La recette relative à la récupération de la TVA s'établit à 0,102 M€.

II - 3° - Le développement et le rayonnement de l'agglomération (263,911 M€ en dépenses - 60,755 M€ en recettes)

En investissement, les écritures consacrées à ces activités sont réalisées pour un montant de 166,368 M€ en dépenses et 34,765 M€ en recettes. Le périmètre de la programmation pluriannuelle d'investissement est identique en dépenses, il correspond à l'émission de titres pour 34,231 M€ en recettes.

Les crédits de fonctionnement consacrés au développement et au rayonnement de l'agglomération ont représenté 97,543 M€ en dépenses et ont généré des recettes à hauteur de 25,990 M€.

Compte administratif 2008 - développement et rayonnement de l'agglomération - tableau n° 10

Domaines	Dépenses en €	Recettes en €
aménagements urbains	224 769 188,18	56 015 030,89
action économique	27 526 160,02	2 837 022,29
environnement	5 569 014,27	296 469,15
événements culturels	2 886 197,47	
soutien aux clubs sportifs	1 674 550,36	
coopération décentralisée, actions européennes et internationales	1 485 927,06	323 700,98
centre des congrès		1 282 846,09
développement, rayonnement agglomération	263 911 037,36	60 755 069,40

II - 3° - a - Les aménagements urbains

La Communauté urbaine conduit une politique d'aménagement urbain de l'agglomération qui s'inscrit dans le cadre du développement durable visant à l'amélioration du cadre de vie des habitants tout en intégrant des éléments de qualité environnementale dans les projets urbains.

L'investissement opérationnel est particulièrement important pour cette rubrique : 154,549 M€ sont mobilisés en 2008.

En fonctionnement, ce domaine d'activité représente 70,220 M€ de dépenses (55,517 M€ en 2007) dont 14,764 M€ de charges de personnel et 22,879 M€ de recettes (39,635 M€ en 2007).

De nombreux projets urbains ont vu le jour, modelant ainsi plusieurs quartiers de l'agglomération lyonnaise. Des tènements immobiliers, soit vingt-trois opérations d'acquisition pour un prix total de 16,750 M€, ont été achetés dans le cadre de la réalisation de logements sociaux en plus des transactions au bénéfice des communes et des bailleurs sociaux. Celles-ci ont fait l'objet d'un versement de recettes de 3,950 M€. Les actions pour la politique de l'habitat s'inscrivent dorénavant dans le cadre d'un référentiel pour la qualité environnementale des futures constructions de logements.

Les actions menées dans le cadre de la politique de la ville ont représenté 6,758 M€ de dépenses de fonctionnement (5,481 M€ en 2007). Il s'agit notamment :

- d'opérations de proximité de développement social urbain : 1,876 M€,
- de contrats d'agglomération : 1,294 M€, dont 1,165 M€ de remboursement de frais engagés par les communes pour les postes d'EMOUS (équipes dites de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale),
- d'actions de renouvellement urbain : 1,630 M€.

Les actions génèrent 1,426 M€ de recettes correspondant à des participations de l'ANRU, de l'Etat et de communes.

Des opérations foncières plus spécifiques sont engagées, par exemple au titre du renouvellement urbain des communes de Bron et de Saint Priest. Les investissements ont coûté respectivement 4,270 M€ et 1,430 M€.

A Vaulx en Velin, la réhabilitation du secteur du Carré de soie a fait l'objet d'une dépense totale de 11,120 M€. Elle comprend les dessertes du pôle de loisirs et du futur pôle multimodal, la reconstruction des boxes et des installations techniques de l'hippodrome, les dépenses pour la maîtrise du foncier.

La requalification du quartier Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin a mobilisé 7,280 M€ de crédits d'investissement. 5,180 M€ correspondent à la construction de garages pour divers tiers. L'opération est financée à hauteur de 1,470 M€ par des subventions reçues de l'Etat, de la Région, des bailleurs sociaux qui se chargent de concourir aux travaux de démolition et de reconstruction des garages.

L'agglomération a renforcé son offre d'infrastructures pour des manifestations événementielles avec la reprise de l'exploitation du Palais des Congrès de la Cité Internationale à Lyon 6° en juin 2006, après son extension. La construction en maîtrise d'ouvrage communautaire de l'amphithéâtre (salle 3000), des espaces d'exposition et du parking a généré une dépense de 2,318 M€ sur l'exercice 2008.

Le paiement des infrastructures réalisées pour les berges du Rhône à Lyon 3°, 6°, et 7° arrondissement a atteint 1,380 M€. Cette dépense est couverte par une recette de l'exercice de 2,700 M€, participation reçue du Conseil régional.

La Communauté urbaine mobilise des financements pour la reconversion urbaine de certains sites. Il s'agit, pour les zones d'aménagement concerté (ZAC), de :

- participer au bilan des opérations, dépense de fonctionnement de 37,867 M€ pour l'exercice écoulé (21,341 M€ en 2007). Cela concerne principalement la ZAC Lyon confluence à Lyon 2° (10,815 M€), la ZAC de la Duchère (10,815 M€), la ZAC Maisons neuves à Villeurbanne (4,836 M€), la ZAC Fraternité à Décines Charpieu (4,055 M€) et la ZAC de l'industrie à Lyon 9° (3,000 M€). La forte augmentation de ces participations a permis d'anticiper certains versements pour alléger les bilans.

- d'acquérir du foncier et de réaliser des travaux d'investissement comptabilisés pour 11,340 M€ notamment pour les opérations de Tassin la demi Lune (3,120 M€), Sathonay Camp (2,330 M€), Saint Germain au Mont d'Or (1,240 M€).

Pour la ZAC ex Berthelot à Lyon 8°, les recettes titrées pour 0,910 M€ identifient la participation reçue en investissement de l'aménageur, la SNC Allée de l'Europe, reversée pour moitié à la ville de Lyon au cours de l'exercice (subvention d'équipement de 0,454 M€), le solde devant faire l'objet d'une écriture en 2009.

Par ailleurs, certaines opérations anciennes présentent un excédent en clôture du fait de l'évolution des prix du foncier. Ainsi, 5,097 M€ de recettes de fonctionnement ont été réalisés dont 2 M€ pour la ZAC Thiers à Lyon 6° et 2 M€ pour la ZAC de Feuilly à Saint Priest.

En matière d'aménagement urbain, la Communauté urbaine conduit également des projets pour la création de nouveaux espaces partagés, l'amélioration du cadre de vie des habitants de la Communauté urbaine et leurs déplacements sur le territoire.

En 2008, plusieurs espaces publics ont été rénovés, en particulier : à Chassieu place Roosevelt (2,100 M€), à la Tour Salvagny place du marché (1,010 M€), à Saint Priest place Ferdinand Buisson (1,490 M€), à Pierre Bénite place de la Paix (1,300 M€) et à Saint Didier au Mont d'Or pour les places Boursier et Michel (1,030 M€).

Le solde du prix d'acquisition de la caserne Sergent Blandan Lyon 7° a été payé à l'Etat pour 10 M€.

La Communauté urbaine favorise le développement des transports en commun en finançant avec ses partenaires des équipements publics par le biais de subvention d'investissement, elle crée des sites propres pour les bus, développe les pistes cyclables, requalifie les accès aux gares ferroviaires. Enfin, elle aménage les voiries aux abords des lignes du tramway et prend en charge les surcoûts qualitatifs pour ces réalisations : pour ce poste en particulier l'investissement représente 9,850 M€. Les investissements réalisés pour ces actions sont retracés également dans les domaines voirie et aménagements urbains.

Dans le cadre du développement de l'agglomération, la Communauté urbaine subventionne l'Agence d'urbanisme, qui contribue à travers ses études à l'harmonisation des politiques publiques en urbanisme, pour 3,910 M€ ainsi que le Sepal (Syndicat mixte d'études pour l'agglomération lyonnaise) à hauteur de 1,315 M€.

1,719 M€ ont été consacrés à des études d'urbanisme de faisabilité.

Les produits des ventes foncières ont représenté 12,120 M€ en 2008 (27,987 M€ en 2007).

Les ventes payables par annuités ont été importantes en 2008. Pour mémoire, le produit de ces cessions, objet d'un recouvrement échelonné, est enregistré en recette de fonctionnement pour la somme de 3,770 M€. Les annuités dues par les acheteurs pour l'exercice 2008, en particulier la Serl et la SNC Corbas Développement, ont été encaissées à hauteur de 7,710 M€ en section d'investissement.

Parmi les recettes de la PPI pour ce domaine (32,600 M€), figurent également les participations reçues de l'Etat (4,710 M€) en particulier pour aider au renouvellement des grands quartiers d'habitat social ; les financements des tiers publics bénéficiaires d'équipements réalisés pour leur compte (7,990 M€ y compris 1,470 M€ cités pour l'opération d'Écoin sous la Combe à Vaulx en Velin), les participations des constructeurs pour la non réalisation d'aires de stationnement dans les programmes de construction (1,170 M€).

II - 3° - b - L'action économique

Ce domaine d'activité concerne la politique économique et le rayonnement international de l'agglomération. Il représente 16,384 M€ (22,360 M€ en 2007) de dépenses de fonctionnement, dont 1,656 M€ de charges de personnel et 2,491 M€ de recettes (1,611 M€ en 2007).

En investissement, ce secteur d'activité a été de 11,140 M€ en dépenses, dont 10,996 M€ dédiés aux actions de la PPI et 0,345 M€ en recettes.

Le marketing territorial et l'animation économique locale sont restés, en 2008, des préoccupations dominantes avec un budget de 1,327 M€ consacrés notamment à l'animation de contrats territoriaux (0,845 M€), de sites technopolitains (0,122 M€) et au portail économique (0,288 M€). La Communauté urbaine poursuit également son soutien à la filière mode (0,639 M€).

Pour les pôles de compétitivité ou les opérations de marketing territorial, l'apport communautaire par le biais d'attribution de subvention d'équipement s'est établi à 5,260 M€ malgré le retard constaté dans la réalisation de certains programmes.

Le pôle Lyon Urban Trucks et Bus a bénéficié d'un financement 2008 de 0,256 M€. L'aide apportée au pôle Techtera a été assuré pour 0,192 M€. Le solde de la subvention d'équipement pour le centre de recherche Paul Bocuse à Ecully a été payé, soit 0,284 M€.

En investissement, la collectivité a contribué à hauteur de 0,400 M€ au programme Cancéropôle. Dans un même temps, ce programme a également bénéficié d'une subvention de fonctionnement versée à la fondation Léa et Napoléon Bullukian pour 0,925 M€.

Comme en 2007, 0,400 M€ a été versé à l'Ecole nationale vétérinaire au titre de l'observatoire international des épizooties (subvention d'équipement).

La Communauté urbaine souhaite aussi soutenir le développement de filières d'excellence notamment dans le domaine de la santé. Le pôle de compétitivité mondial Lyon Biopôle qui participe à la lutte contre les maladies infectieuses s'inscrit dans cette démarche. 0,233 M€ ont été dédiés en 2008 à la promotion de ce pôle. Par ailleurs, la Communauté urbaine, en partenariat avec la région Rhône-Alpes et le département du Rhône, apporte son soutien technique au bureau de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) à hauteur de 0,316 M€.

La participation au salon Biovision et le soutien aux sciences de la vie ont représenté 0,792 M€.

Le développement de l'entrepreneuriat passe aussi par le soutien aux acteurs économiques locaux. L'Agence pour le développement économique de la région Lyonnaise (Aderly), est un partenaire privilégié de la Communauté urbaine dans la démarche de rayonnement à l'international lancée sous la bannière OnlyLyon, et a reçu à ce titre une subvention communautaire de 2,768 M€. Parallèlement, la Communauté urbaine a mené diverses actions d'accompagnement et de développement des entreprises à hauteur de 1,140 M€.

Dans l'optique de constituer un plan stratégique de développement durable, la démarche Lyon 2020 s'inscrit dans la lignée du projet millénaire 3. Ainsi, en 2008, plusieurs publications ont été réalisées et un cycle de conférences a été co-organisé avec l'ENS et le conseil de développement. Ces dépenses se sont élevées à 0,105 M€.

Un des axes d'attractivité de l'agglomération est le rayonnement universitaire. Aussi, la Communauté urbaine a-t-elle versé 0,894 M€ à l'Université de Lyon pour promouvoir son système d'enseignement supérieur et de recherche. Cette démarche vise également à rentrer dans le top 30 européen des universités d'Europe.

En 2008, la Communauté urbaine aménage huit zones industrielles de l'agglomération (5,680 M€) : jalonnement, signalétique, travaux de voirie et de plantations d'arbres d'alignement. Après une année 2007 difficile dans la mise en œuvre des programmes d'aménagement, la réalisation des crédits d'investissement a été optimale avec 92,4 % du budget primitif consommé. La maîtrise du foncier est réalisée ; les appels d'offres lancés en 2007 ont abouti en 2008 grâce à un travail continu de coordination entre les entreprises et les services de la Communauté urbaine.

Le soutien à l'immobilier et au foncier d'entreprises à travers l'offre de sites d'accueil adaptés, a permis à la Serl de poursuivre l'aménagement du pôle santé de la Buire (0,510 M€).

La région Rhône-Alpes subventionne les actions effectuées sur le site de la vallée de la chimie pour 0,350 M€.

Des recettes du fonctionnement (1,234 M€) correspondent, aux produits de cessions de terrains liés aux opérations menées par la DGDEI (0,800 M€) et à la redevance d'occupation du domaine public versée par la Sogely (Société d'économie mixte pour la gestion du marché du marché d'intérêt national de Lyon) qui gère le Marché de Gros de Lyon (0,318 M€).

En parallèle, l'indemnisation des professionnels du Marché d'intérêt national (MIN) liée à la fermeture du site de Perrache et du transfert de leur activité sur le site de Corbas, s'est poursuivie en 2008. Les signatures de protocoles amiables ont permis de verser 1,049 M€ (5,973 M€ en 2007).

II - 3° - c - L'environnement

La Communauté urbaine participe à la préservation de l'environnement. Le coût total des actions engagées en 2008 a été de 5,569 M€ (investissement et fonctionnement). Les recettes correspondantes se sont élevées à 0,296 M€.

Les dépenses opérationnelles ont été réalisées pour 0,680 M€. Elles concernent surtout l'acquisition de matériels pour la mesure permanente des bruits urbains (0,120 M€), la subvention d'équipement versée au syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage, le Symalim (0,410 M€), et celles versées au syndicat intercommunal du Vallon dans le cadre de l'agriculture et des espaces naturels et jardins (0,139 M€).

En fonctionnement, 2008 représente 4,892 M€ en dépenses (4,943 M€ en 2007) et 0,296 M€ en recettes (0,249 M€ en 2007).

0,996 M€ ont été consacrés à diverses actions : projets-nature, soutien aux jardins familiaux, agriculture, plan climat, qualité de l'air, cartographie des bruits, constitution d'un réseau de surveillance des eaux souterraines et d'alerte à la pollution biologique, mise à jour de la carte des transports de matières dangereuses.

Par ailleurs, des subventions pour un montant de 1,247 M€ ont été versées à des associations : 0,492 M€ au Coparyl (Comité pour le contrôle de la pollution atmosphérique dans le Rhône et la région lyonnaise), 0,211 M€ à la Maison rhodanienne de l'environnement qui assure, en particulier, d'importantes missions pédagogiques et d'information, 0,275 M€ à l'association Acoucity, compte tenu de ses initiatives en matière d'environnement sonore urbain, et 0,268 M€ à l'Agence locale de l'énergie, pour les démarches entreprises, notamment en faveur de la promotion et du développement des énergies renouvelables.

La Communauté urbaine participe également au fonctionnement des syndicats mixtes qui agissent pour l'environnement. Le Symalim a ainsi bénéficié de 1,051 M€ en 2008, le SMIRIL (Syndicat mixte intercommunal du Rhône, des îles et des lones) et le syndicat des Monts d'Or, qui vise à concilier préservation, usages et maintien de l'activité agricole des Monts d'Or ont, quant à eux, respectivement perçu 0,244 M€ et 0,204 M€.

Le 17 mai 2005, l'assemblée communautaire a approuvé le premier Agenda 21 local. La collectivité s'est ainsi engagée dans une démarche, finalisée par un document décrivant la stratégie de la Communauté urbaine en matière de développement durable, et structurée, autour d'un plan d'actions à mettre en œuvre. L'Agenda 21 a été actualisé en fin d'année 2007 pour la période 2007-2009. Les 0,842 M€ dépensés en 2008 concernent essentiellement l'éducation à l'environnement et la finalisation de l'Agenda 21 réactualisé.

La part la plus importante du budget de l'éducation à l'environnement (0,702 M€) est consacrée au versement de subventions aux associations menant des actions d'information et de sensibilisation à la protection de l'environnement. En 2008, l'Agence de l'eau a participé à hauteur de 0,169 M€ aux actions de sensibilisation au cycle urbain de l'eau. La mise en place de pédibus et de balades urbaines tout comme l'organisation de colloques sur l'éducation à l'eau, aux fleuves et aux énergies s'inscrivent également dans la mise en œuvre du plan d'éducation au développement durable.

II - 3° - d - Les événements culturels

Dans sa volonté de devenir un pôle artistique majeur, la Communauté urbaine participe à l'organisation des biennales culturelles (danse et art contemporain en alternance). En 2008, 2,486 M€ ont été alloués à l'organisation de la biennale de la danse (contre 2,495 M€ pour l'édition 2006). Par ailleurs, la Communauté urbaine participe à hauteur de 0,400 M€ à l'organisation d'autres événements culturels tels que la fête du patrimoine.

II - 3° - e - Soutien aux clubs sportifs

Dans le cadre de sa politique de rayonnement international, la Communauté urbaine soutient les grands clubs de l'agglomération (Olympique Lyonnais, ASVEL) et participe à l'organisation de divers événements tels que le marathon de Lyon, le grand prix de tennis de Lyon, Lyon free VTT.

Ces contributions s'élèvent pour 2008 à 1,675 M€ de dépenses de fonctionnement.

II - 3° - f - Coopération décentralisée, actions européennes et internationales

La loi du 6 février 1992 a confié aux collectivités locales le soin de développer des actions de coopération décentralisée. Ces relations internationales constituent un axe solidaire de la politique de développement durable de la Communauté urbaine tout en contribuant au rayonnement international de l'agglomération. Elles permettent également de consolider les partenariats. 1,486 M€ de dépenses de fonctionnement (0,706 M€ en 2007) et 0,323 M€ de recettes constituent les crédits alloués en 2008 (0,053 M€ en 2007).

Les actions de solidarité au service des villes en développement et de leurs équipes municipales, sont conduites principalement en Afrique et en Asie. Elles sont axées sur l'accès aux services de première nécessité et sur le soutien à la gouvernance locale. En 2008, elles se sont élevées à 0,691 M€ en dépenses (0,435 M€ en 2007) et 0,262 M€ en participations reçues de nos partenaires.

En 2008, la Communauté urbaine a consacré 0,778 M€ à des échanges et partenariats avec d'autres collectivités européennes (0,270 M€ en 2007). La présidence française de l'Union européenne a été l'occasion pour la Communauté urbaine de renforcer son image de métropole européenne de premier rang par le biais de l'organisation de diverses manifestations et colloques dont la conférence INNOVA 2008 sur l'innovation qui s'est déroulée du 22 au 24 octobre 2008.

II - 3° - g - Centre des congrès

La recette constatée à la section d'investissement de 1,283 M€ correspond au produit de TVA encaissée pour cet équipement.

La délégation de service public a été attribuée à la société GL Événements pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2007. Le produit de la redevance versée au titre de l'occupation du domaine public s'est élevé à 1,257 M€ en 2008. Il est à noter qu'en 2007, 2,817 M€ avait été perçus au titre du droit d'entrée du nouveau délégataire.

II - 4° - Les autres domaines (411,348 M€ en dépenses - 1 079,457 M€ en recettes)

Les crédits regroupés sous ce thème sont fortement impactés par les recettes fiscales et dotations de l'Etat, d'une part, les emprunts contractés, d'autre part, qui contribuent à la réalisation de l'ensemble des activités de la Communauté urbaine sans pouvoir être affectés en propre à un domaine particulier.

En investissement, les écritures ayant trait aux moyens généraux et à la gestion des ressources représentent 126,338 M€ en dépenses et 193,647 M€ en recettes.

Pour la section de fonctionnement, ce sont 285,009 M€ en dépenses et 885,810 M€ en recettes.

Compte administratif 2008 - autres domaines - tableau n° 11

Domaines	Dépenses en €	Recettes en €
gestion des ressources	402 852 688,59	1 079 457 236,16
assemblée communautaire	4 446 833,23	58,86
communication institutionnelle	4 048 314,22	
autres domaines	411 347 836,04	1 079 457 295,02

II - 4° - a - La gestion des ressources

Les recettes de fonctionnement regroupées ici sont majoritairement constituées par la taxe professionnelle (530,142 M€), la dotation globale de fonctionnement (326,847 M€), les compensations de l'Etat au titre de la taxe professionnelle (17,507 M€) et les versements de fiscalité des communes de la Communauté urbaine, liés au régime de la taxe professionnelle unique (10,628 M€).

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles correspondent principalement aux versements de fiscalité de la Communauté urbaine en direction des communes membres, liés à la taxe professionnelle unique (212,600 M€) et à la dotation de solidarité communautaire (16,561 M€). Le montant des intérêts de la dette est affiché dans cette rubrique uniquement pour son montant réalisé au budget principal (39,522 M€).

Les mouvements financiers des budgets annexes des eaux et de l'assainissement sont commentés dans le point relatif aux activités de service aux habitants ci-dessus.

En investissement, les écritures 2008 ne concernent pas la PPI. Les recettes s'établissent à 193,647 M€ (hors le compte de réserve 1068 au budget principal) et les dépenses à 126,34 M€.

Les mouvements financiers des budgets annexes des eaux et de l'assainissement sont commentés dans le point relatif aux activités de service aux habitants.

Les emprunts nouveaux pour le financement des équipements 2008 du budget principal sont contenus à 82 M€ contre 96,912 M€ en 2007. L'emprunt à court terme représente 35 M€, somme qui n'a pas évolué depuis plusieurs exercices.

Par ailleurs, un emprunt obligataire réalisé dans le cadre de l'association des communautés urbaines de France est également réalisé sur l'exercice pour 10 M€. Le prêt contracté précédemment fait l'objet d'un remboursement de capital pour 2 M€, soit une hausse de 0,5 M€ par rapport à 2007.

Le fonds de compensation de la TVA, dotation de l'État calculée sur la base des travaux TTC réalisés par la Communauté urbaine, s'élève à 31,79 M€. Par ailleurs, la Communauté urbaine a reversé à la ville de Villeurbanne, co-financeur de l'opération Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), la somme de 0,014 M€.

La taxe locale d'équipement représente 15,51 M€, soit une hausse de 1,60 M€ par rapport à 2007. En dépense, son reversement, pour 1/8 des montants encaissés, aux communes d'implantation, est effectué pour un montant de 1,99 M€, supérieur à celui de 2007.

Le produit des amendes de polices s'élève à 19,17 M€ à la clôture. Cette recette enregistre une légère hausse ; en 2007, elle correspondait à 19 M€.

En dépenses de la section d'investissement, le remboursement du capital des emprunts long terme du budget principal est arrêté à la somme de 87,29 M€ contre 82,85 M€ en 2007. La prévision 2008 pour l'amortissement du capital de la dette estimée à 89,64 M€ n'a pas été réalisée en totalité compte tenu du décalage d'encaissement des emprunts 2007 et de conditions particulières de remboursements propres à certains prêteurs. Dans une moindre mesure, le remboursement d'avances reçues de l'Agence de l'eau pour la réalisation d'équipements communautaires constitue une dépense supplémentaire de 0,05 M€.

II - 4° - b - L'assemblée communautaire

En 2008, année de renouvellement du conseil, les frais de fonctionnement de l'assemblée communautaire et du cabinet se sont élevés à 4,447 M€ (4,661 M€ en 2007) dont 1,391 M€ de dépenses de personnel (1,530 M€ en 2007).

II - 4° - c - La communication institutionnelle

Les actions de communication visent à informer les citoyens sur les politiques menées par la Communauté urbaine (présence à des salons, campagnes de publicité, etc.).

Elles contribuent également au rayonnement de l'agglomération notamment à travers des campagnes de communication (édition du Grand Lyon Magazine, émissions sur TLM, Euronews) et l'édition de documents spécifiques (fiches de l'Agenda 21, dépliant budgétaire).

Ce domaine d'activité représente 4,048 M€ de dépenses (4,415 M€ en 2007), dont 1,455 M€ de dépenses de personnel (1,431 M€ en 2007). La période électorale et la mise en place du conseil communautaire ont entraîné, d'une part, un décalage dans les campagnes de communication et, d'autre part, la suppression d'une édition du Grand Lyon Magazine (mars 2008).

Compte administratif 2008 - budget principal - synthèse consolidée tous domaines (hors 1068 - excédent capitalisé) - tableau n° 12

Domaines	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
activités de service aux habitants	806 158 120,97	344 178 011,47
développement, rayonnement de l'agglomération	263 911 037,36	60 755 069,40
autres domaines	411 347 836,04	1 079 457 295,02
total mouvements réels retraités	1 481 416 994,37	1 484 390 375,89

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Donne acte de la présentation du compte administratif 2008 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement, des eaux, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant communautaire.

2° - Constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2008, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, à l'exception des soldes des intérêts courus non échus (ICNE) pour le budget principal (1 390 875,15 €) et les budgets annexes des eaux (24 249,35 €) et de l'assainissement (- 243 536,08 €). Ces soldes font l'objet d'une correction des résultats de l'exercice 2008 dans le cadre du budget supplémentaire 2009, conformément aux régularisations effectuées par le trésorier principal de la Communauté urbaine dans le compte de gestion 2008 pour les mêmes montants.

3° - Décide du report de :

- 932 274,60 € en recettes de fonctionnement et de 39 087 594,29 € en dépenses de fonctionnement pour le budget principal,
- 1 011 000,00 € en recettes d'exploitation et de 2 937 292,15 € en dépenses d'exploitation pour le budget annexe de l'assainissement,
- 130 176,20 € en recettes d'exploitation et de 772 379,63 € en dépenses d'exploitation pour le budget annexe des eaux,
- 70 000,00 € en recettes de fonctionnement pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- 69 220,90 € en dépenses de fonctionnement pour le budget annexe du restaurant communautaire.

4° - Arrête pour 2008 :

- les résultats de l'exercice à 144 385 727,69 €, de clôture à 41 611 677,74 € et le disponible global, après les reports, à 3 456 358,05 € pour le budget principal,
- les résultats de l'exercice à 19 028 884,72 €, de clôture à 2 075 532,57 € et le disponible global, après les reports, à 149 240,42 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- les résultats de l'exercice à 10 206 514,23 €, de clôture à 2 166 099,57 € et le disponible global, après les reports, à 1 523 896,14 € pour le budget annexe des eaux,
- les résultats de l'exercice à 6 550,09 €, de clôture à 426 668,15 € et le disponible global, après les reports, à 496 668,15 € en investissement non transférables en section de fonctionnement et 0 € en fonctionnement pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- les résultats de l'exercice à 41 193,50 €, de clôture à 69 220,90 € et le disponible global, après les reports, à 0,00 € pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.